

**Lignes directrices et bonnes pratiques relatives à la fourniture
par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises
de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel
à énergie renouvelable pendant la phase de relèvement
qui suivra la pandémie de COVID-19**



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**LIGNES DIRECTRICES ET BONNES PRATIQUES
RELATIVES À LA FOURNITURE PAR LES
MICROENTREPRISES ET LES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES DE PRODUITS
EFFICACES SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE
ET DE MATÉRIEL À ÉNERGIE
RENOUVELABLE**

CEE – Série énergie n° 69



NATIONS UNIES

Genève, 2021

© 2021, Nations Unies
Tous droits réservés pour tous pays

Les demandes de reproduction ou de photocopie d'extraits de la présente publication doivent être adressées au Copyright Clearance Center depuis le site Web copyright.com.

Pour tout autre renseignement sur les droits et licences, y compris les droits dérivés, s'adresser à :

United Nations Publications
405 East 42nd Street, SO-09FW001, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique
Courriel : permissions@un.org
Site Web : <https://shop.un.org/user/login?destination=content/author-questionnaire>
Se connecter à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe UniteID.

Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans le présent document n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation des Nations Unies ou de ses États Membres.

Les appellations employées dans la présente publication, les références à un territoire ou une zone géographique donnés ou l'utilisation du terme « pays » n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention d'une firme, d'un procédé breveté ou d'une marque commerciale ne signifie pas qu'ils ont l'aval de l'Organisation des Nations Unies.

Publication des Nations Unies établie par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).

ECE/ENERGY/135

PUBLICATION DES NATIONS UNIES
eISBN : 978-92-1-005350-1
ISSN : 1014-9120
eISSN : 2412-0928

AVANT-PROPOS

La pandémie de COVID-19 a conduit les gouvernements à fermer certaines entreprises, à imposer des quarantaines et à restreindre les déplacements et les contacts sociaux afin de contenir la propagation du coronavirus. Ces mesures, qui étaient nécessaires, ont mis l'économie mondiale à l'arrêt. Les entreprises voient leurs recettes diminuer, et leurs engagements financiers envers leurs fournisseurs, leurs employés, leurs créanciers et les investisseurs érodent leurs réserves financières. La baisse des revenus escomptés a assombri les perspectives en matière de couverture des intérêts et de rentabilité.

Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) représentent plus de 90 % des entreprises de la région de la Commission économique pour l'Europe, dont elles assurent plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB). Ces entreprises font partie des acteurs économiques les plus durement touchés financièrement et la reprise économique dépend de leur résilience. Celles qui survivront joueront un rôle dans le redressement après la crise sanitaire et contribueront à reconstruire en mieux. Les entreprises qui fournissent des produits et des services efficaces sur le plan énergétique et du matériel à énergie renouvelable seront essentielles pour parvenir à la durabilité.

La présente publication analyse le contexte économique auquel doivent faire face les MPME du secteur des énergies propres en raison de la pandémie. Elle présente des exemples de bonnes pratiques concernant la gestion de la crise et le relèvement après la crise et propose des mesures concrètes pour aider les entreprises à accéder aux marchés, aux financements et aux technologies de pointe. Elle donne des recommandations concernant les orientations possibles pour aider les pays à surmonter la pandémie de COVID-19.



Olga Algayerova

Secrétaire exécutive

Nations Unies

Commission économique pour l'Europe

REMERCIEMENTS

Le projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Initiative mondiale pour la relance du secteur des MPME après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » a été conçu pour renforcer les capacités et la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME) dans les pays en développement et les pays en transition afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire mondiale. La Commission économique pour l'Europe (CEE) en est un des partenaires d'exécution, et la présente publication est l'aboutissement des travaux menés dans le cadre du projet. L'une des activités de la CEE a consisté à examiner les meilleures pratiques et à élaborer des lignes directrices pour les MPME concernant la fourniture de produits et de services efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable à la suite de la crise de la COVID-19.

Andrey Dodonov est le principal auteur du rapport sur lequel s'appuie la présente publication. Il a été secondé par Vitaly Bekker. Oleg Dzioubinski, Scott Foster et Igor Litvinyuk, de la Division de l'énergie durable de la CEE, ont contribué au rapport et à la présente publication. Des contributions précieuses à différents stades des travaux de recherche ont également été apportées par les personnes ayant répondu aux enquêtes menées dans le cadre du projet et à l'appel à études de cas, ainsi que par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique de la CEE, qui a examiné les principales conclusions du rapport à sa septième session, tenue à Genève les 22 et 25 septembre 2020.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Remerciements	4
Acronymes et abréviations	6
Résumé analytique	7
Introduction.....	9
1. ANALYSE DU CONTEXTE AUQUEL DOIVENT FAIRE FACE LES MPME DU SECTEUR DES ÉNERGIES PROPRES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19	10
1.1 Impact général de la pandémie de COVID-19 sur les MPME	10
1.2 La crise liée à la pandémie de COVID-19 et son impact sur l’environnement de travail des MPME.....	11
1.3 Synthèse des conditions spécifiques aux MPME dans ce nouvel environnement de travail.....	14
2. MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LA RÉPONSE DES MPME À LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LA REPRISE APRÈS LA CRISE SANITAIRE.....	15
2.1 Efficacité énergétique.....	15
2.2 Énergies renouvelables.....	17
3. MESURES CONCRÈTES POUR AIDER LES MPME DU SECTEUR DES ÉNERGIES PROPRES À ACCÉDER AUX MARCHÉS, AUX FINANCEMENTS ET AUX TECHNOLOGIES DE POINTE	21
3.1 Études de cas	21
3.2 Lignes directrices	25
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	31
RÉFÉRENCES	34
ANNEXE – MESURES PRISES PAR CERTAINS ÉTATS MEMBRES DE LA CEE POUR SOUTENIR LES MPME PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19.....	39
Europe occidentale et centrale	39
Europe orientale, Europe du Sud-Est et Turquie	53
Fédération de Russie, Asie centrale et Caucase.....	57

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 : Impact de la pandémie sur les MPME et les grandes entreprises au niveau européen et mondial	10
Figure 2 : Disponibilité des fonds dans les MPME	11
Figure 3 : Pourcentage de baisse des ventes pour les MPME et les indépendants	11
Figure 4 : Pourcentage de fermetures d'entreprises liées à la pandémie dans certains États membres, par secteur.....	12
Figure 5 : Impact potentiel de la pandémie sur les investissements dans différents États membres, par secteur	13
Figure 6 : Point de vue des MPME sur les mesures gouvernementales de soutien financier.....	26
Tableau 1 : Mesures prises par les MPME pendant le confinement, par sous-région	27

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CEI	Communauté d'États indépendants
CE	Commission européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
UE	Union européenne
FiT	Tarif de distribution
GES	Gaz à effet de serre
H2020	Programme Horizon 2020
TI	Technologies de l'information
MPME	Microentreprises et petites et moyennes entreprises
R-D	Recherche et développement
CEE	Commission économique pour l'Europe
ETI	Entreprises de taille intermédiaire
USD	dollar américain
EUR	euro
ALL	lek albanais
AZN	manat azerbaïdjanais
AMD	dram arménien
CHF	franc suisse
CZK	couronne tchèque
DKK	couronne danoise
GEL	lari géorgien
KZT	tenge kazakh
MKD	denar macédonien
PLN	złoty polonais
RON	leu roumain
TRY	livre turque

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) sont très présentes dans les secteurs touchés par la pandémie de COVID-19 : transport, industrie, bâtiment, commerce de gros et de détail, transport aérien, hébergement et restauration, immobilier, services professionnels et autres services à la personne. Les MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables mettaient déjà en œuvre des initiatives innovantes, vertes, durables et liées à l'économie circulaire avant le début de la pandémie de COVID-19, elles sont donc bien placées pour contribuer à la reprise après la crise sanitaire. Les MPME ont cependant été gravement touchées par la pandémie, tant du côté de l'offre que de la demande :

- Du côté de l'offre, les entreprises ont vu baisser l'offre de main-d'œuvre parce que des employés sont tombés malades ou ont dû s'occuper de leur famille. Elles ont également souffert d'interruptions de leur activité dues à une pénurie de pièces et de biens intermédiaires. Les mesures visant à contenir la maladie comme le confinement et la distanciation physique ont réduit le taux d'utilisation des capacités.
- Du côté de la demande, la chute soudaine et prononcée de la demande et des recettes a perturbé le fonctionnement des MPME et entraîné de graves pénuries de liquidités. En outre, l'incertitude économique et la crainte de la contagion ont réduit la consommation des ménages.

L'effet sur les MPME est particulièrement dévastateur en raison de leur grande vulnérabilité et de leur moindre résilience. En raison de leur faible niveau de numérisation et des difficultés qu'elles rencontrent pour accéder aux nouvelles technologies et les adopter, les coûts des mesures de prévention et de la modification des processus de travail peuvent être relativement élevés pour les MPME, compte tenu de leur petite taille. En outre, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises peuvent avoir du mal à obtenir des informations sur la prévention de la pandémie de COVID-19, les stratégies commerciales permettant d'atténuer les effets de la crise sanitaire et les programmes d'aide des pouvoirs publics.

Les grandes incertitudes pesant sur l'économie pourraient réduire davantage les investissements des entreprises et la consommation. Un nombre important de faillites d'entreprises fragiliserait les bilans des banques et des investisseurs institutionnels. Pour éviter ce risque ou au moins le limiter, les gouvernements ont adopté de nombreuses mesures d'urgence telles que le financement direct et indirect de la masse salariale (par exemple, l'extension de la couverture de l'assurance chômage, l'augmentation du taux de remplacement des allocations de chômage, la mise en place de dispositifs d'emplois de courte durée et d'allocations temporaires de chômage), le paiement différé de l'impôt, les moratoires sur le remboursement des dettes et l'extension du dispositif des prêts garantis par l'État.

Les principales conclusions de l'analyse menée dans le présent rapport sont les suivantes :

1. Différents programmes de financement disponibles ont été utilisés pour stabiliser financièrement les MPME et les jeunes pousses. Ces programmes de financement sont utiles pour apporter une sécurité financière aux MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans une période aussi incertaine. Les organismes de financement doivent mener des initiatives analogues afin d'appuyer financièrement les MPME vulnérables qui ont perdu une source de financement de leur activité pendant la pandémie ;
2. Beaucoup de MPME se sont déjà adaptées au télétravail et à la distanciation sociale, et il ne fait aucun doute que pour survivre à la pandémie, les entreprises devront impérativement se conformer aux règles de distanciation physique au travail. Les MPME peuvent s'intéresser de plus près au télétravail ;
3. Pour atténuer les effets de la crise, il est également possible de reporter les projets non essentiels et non prioritaires à une date ultérieure. Alors que le monde entier lutte contre le virus et recherche des technologies susceptibles de l'aider dans cette tâche, il est évident que certaines sources de financement risquent de faire temporairement défaut aux projets qui ne sont pas directement liés à cet objectif. Les MPME pourraient par conséquent reporter les projets qui ne

mettent pas en péril leur survie immédiate. Les fonds dont elles disposent aujourd'hui pourraient être utilisés pour mettre au point et exécuter uniquement les projets qui ont un effet direct et immédiat sur leur viabilité ;

4. Les activités virtuelles (en ligne) sont devenues plus importantes que jamais pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Être actives sur les réseaux sociaux et faire vivre leurs sites Web permet aux MPME de rester en contact avec leurs investisseurs et leurs clients même dans un contexte marqué par la distanciation sociale ;
5. Les entreprises peuvent proposer, pour un prix symbolique, des activités de formation et de partage de connaissances aux étudiants et aux professionnels du monde entier pendant la pandémie, dans le but principal de diffuser les connaissances sur l'énergie durable. C'est aussi un moyen pour les MPME de continuer à jouer un rôle ;
6. Certaines MPME ont modifié la présentation de leurs produits et se sont repositionnées en tant que jeunes pousses des technologies de la santé au milieu de la pandémie. C'est l'une des options dont disposent les entreprises pour se procurer les fonds nécessaires à leur fonctionnement. Au lieu de transformer complètement leur image de marque, elles peuvent aussi proposer des produits destinés à combattre la pandémie en plus de leurs produits habituels.

INTRODUCTION

La Commission économique pour l'Europe (CEE) est l'un des partenaires d'exécution du projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Initiative mondiale pour la relance du secteur des MPME après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ». L'objectif global du projet est de renforcer les capacités et la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME) dans les pays en développement et les pays en transition afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire mondiale¹. Dans le cadre de sa contribution au projet, la CEE a élaboré un rapport intitulé « Lignes directrices et bonnes pratiques relatives à la fourniture par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable à la suite de la crise de la COVID-19 »².

À moins que les gouvernements ne prennent des mesures fortes et ne mettent en place des incitations financières, la crise de liquidités pourrait se transformer en une crise mondiale de solvabilité des entreprises : la pandémie touche simultanément un grand nombre de secteurs d'activité tout au long des chaînes d'approvisionnement, même si les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ne les concernent pas directement. En cas de chute importante des recettes et des flux de trésorerie, certaines entreprises peuvent décider de fermer, la fermeture étant souvent suivie d'un dépôt de bilan. Le capital humain et organisationnel risque de disparaître complètement. Les chaînes de valeur mondiales seraient perturbées si des entreprises fortement intégrées étaient contraintes de quitter le marché. Cela pourrait avoir de graves effets préjudiciables à long terme sur les économies du monde entier et faire reculer l'emploi, la productivité, la croissance et le bien-être.

Le rôle des MPME dans la fourniture de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable peut devenir déterminant dans la phase de relèvement qui suivra la pandémie de COVID-19, dès lors que les mesures d'incitation nécessaires sont mises en place. Cela peut être l'un des moyens de relancer l'activité de ces entreprises ou même d'en créer de nouvelles à un moment de fragilité du marché de l'emploi. Des lignes directrices claires sur l'accès au financement, l'accès aux marchés, l'accès aux technologies de pointe ainsi que l'instauration d'un environnement favorable par des politiques gouvernementales et une législation appropriées peuvent jouer en faveur des MPME. Celles-ci peuvent également tirer parti d'exemples concrets de mise en œuvre réussie de mesures pertinentes, comme la réorientation, qui a permis de réaliser des gains économiques importants. En retour, les MPME peuvent devenir des moteurs de la reprise économique après la crise sanitaire, en créant des emplois et en suscitant un développement économique socialement responsable et respectueux de l'environnement, et contribuer ainsi à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

¹ Il n'existe pas de définition précise des MPME, car elle peut dépendre de nombreux facteurs, tels que la culture d'entreprise, la population du pays, le secteur d'activité et le niveau d'intégration économique. La présente publication utilise la définition donnée par la Commission européenne, qui prend en compte le nombre de salariés et le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel :

- Microentreprise : moins de 10 employés et chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel inférieur à 2 millions d'euros ;
- Petite entreprise : moins de 50 employés et chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel inférieur à 10 millions d'euros ;
- Moyenne entreprise : moins de 250 employés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total du bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros.

² Voir http://www.unece.org/fileadmin/DAM/energy/se/pdfs/geee/geee7_Sept2020/GEEE-7.2020.INF.4-E.pdf.

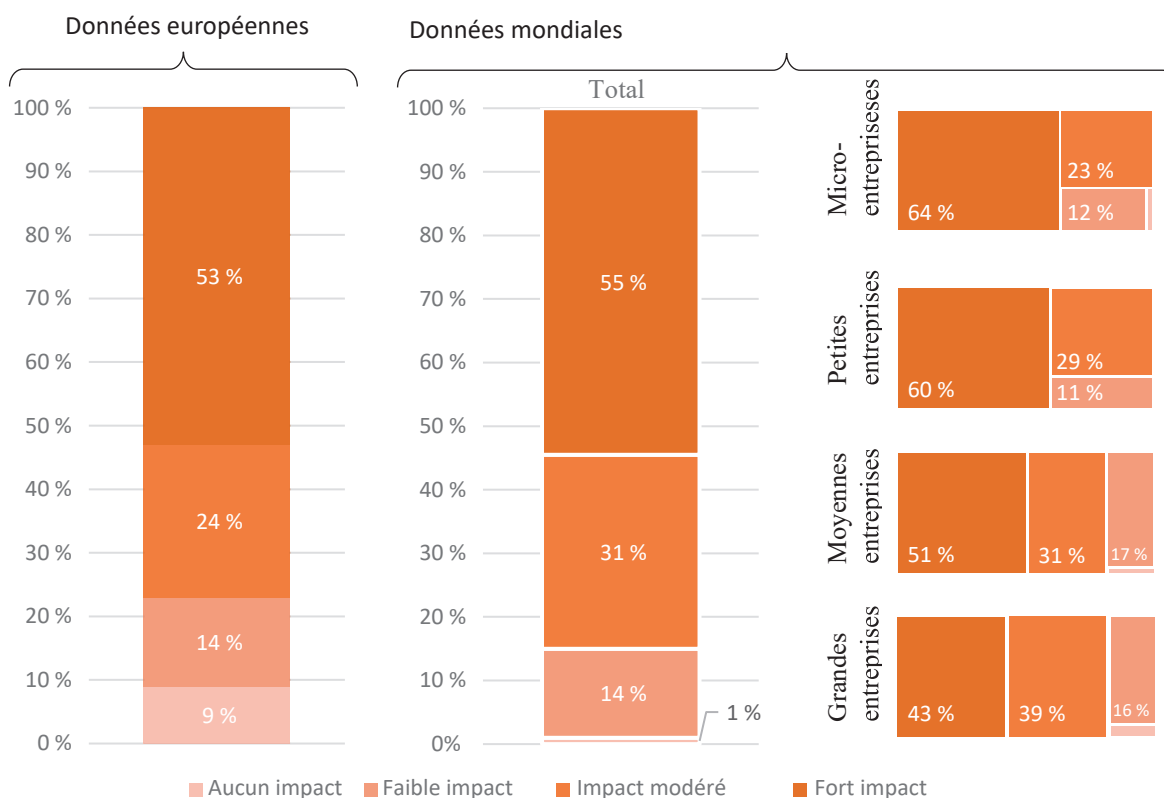
1. ANALYSE DU CONTEXTE AUQUEL DOIVENT FAIRE FACE LES MPME DU SECTEUR DES ÉNERGIES PROPRES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

L'augmentation du coût de l'énergie peut être préjudiciable à la santé financière des MPME pendant la phase de relèvement après la pandémie de COVID-19, et peut imposer la mise en place de subventions par les autorités centrales et les administrations locales. Par ailleurs, satisfaire la demande croissante d'énergie nécessite d'investir dans l'efficacité énergétique – si l'on veut éviter de devoir créer de nouvelles capacités et de générer des coûts d'infrastructure supplémentaires.

1.1 Impact général de la pandémie de COVID-19 sur les MPME

On considère que les MPME passent par 4 phases du fait de la pandémie, à savoir : 1) effets de l'arrêt des activités ; 2) perturbations de la chaîne d'approvisionnement ; 3) dépression de la demande ; 4) reprise. Une enquête (ITC, 2020) sur les conséquences de la crise sanitaire menée auprès de diverses entreprises éclaire la question. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les MPME et les grandes entreprises aux niveaux européen et mondial est illustré à la figure 1. Les données concernant l'Europe (à gauche)³ et le monde entier (à droite) offrent une indication claire de l'effet du confinement sur les entreprises.

Figure 1 : Impact de la pandémie sur les MPME et les grandes entreprises au niveau européen et mondial



Remarque : l'enquête (ITC, 2020) utilise les définitions suivantes : microentreprise, jusqu'à 4 salariés ; petite entreprise, de 5 à 19 salariés ; moyenne entreprise, de 20 à 99 salariés ; grande entreprise, plus de 100 salariés.

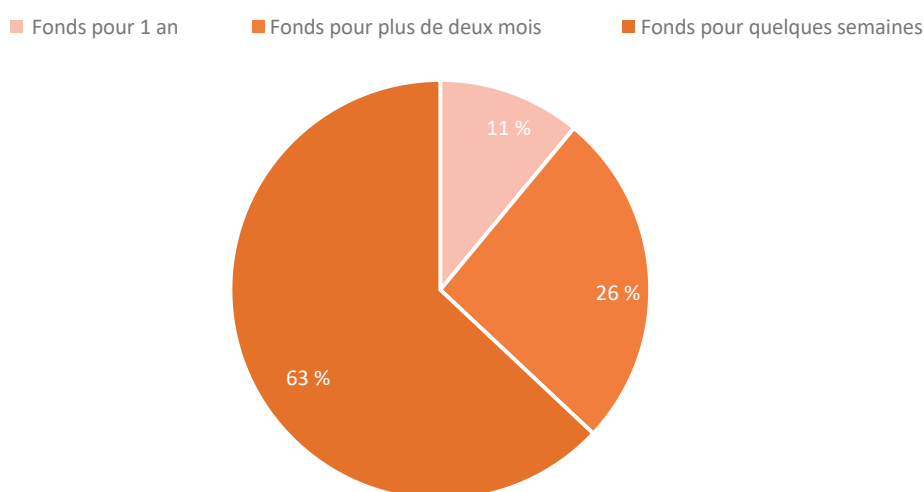
³ Les données proviennent de l'enquête menée en Europe et contiennent des informations sur les entreprises de toutes tailles qui ont participé à l'enquête. Cependant, la plupart de ces entreprises sont des MPME.

1.2 La crise liée à la pandémie de COVID-19 et son impact sur l'environnement de travail des MPME

La crise sanitaire a eu un impact particulièrement lourd sur les MPME du monde entier. Toutefois, les conséquences sont particulièrement fortes dans les pays qui ont subi un confinement pendant plusieurs mois. Les chaînes d'approvisionnement ont été touchées et l'accès au marché a été limité ou, dans certains cas, inexistant, en raison des mesures prises par les gouvernements pour empêcher la propagation du virus. Les consommateurs ont modifié leur comportement, ce qui s'est traduit par un effondrement massif du marché pour de nombreux secteurs d'activité.

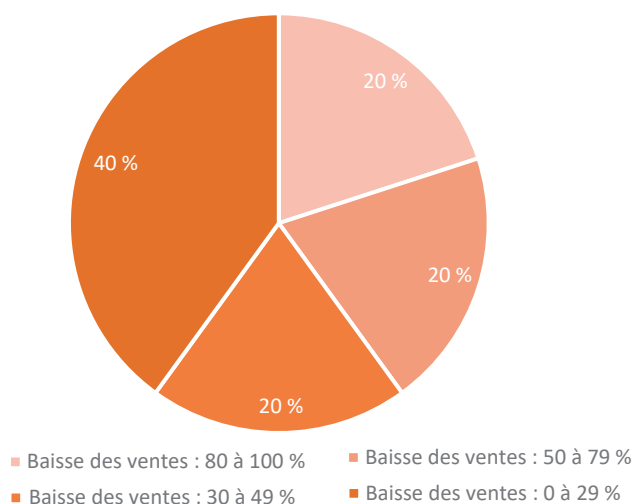
La figure 2 montre l'incidence de la pandémie sur la situation financière des microentreprises et des petites et moyennes entreprises : 63 % des MPME interrogées ont déclaré qu'en cas de perturbation de leurs activités, elles ne disposaient de fonds que pour quelques semaines.

Figure 2 : Disponibilité des fonds dans les MPME



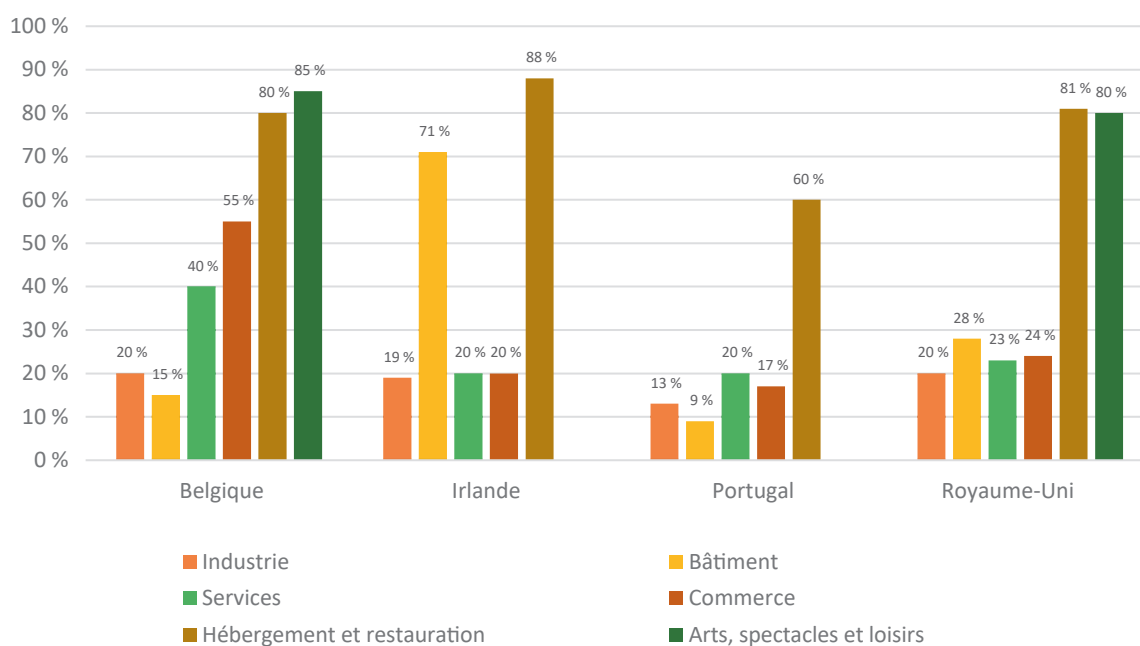
Plus de la moitié des MPME interrogées ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de plus de 30 %, ce qui est dû en grande partie au confinement qui les empêche d'exercer leurs activités. Le pourcentage de baisse des ventes pour les MPME et les travailleurs indépendants est indiqué à la figure 3.

Figure 3 : Pourcentage de baisse des ventes pour les MPME et les indépendants



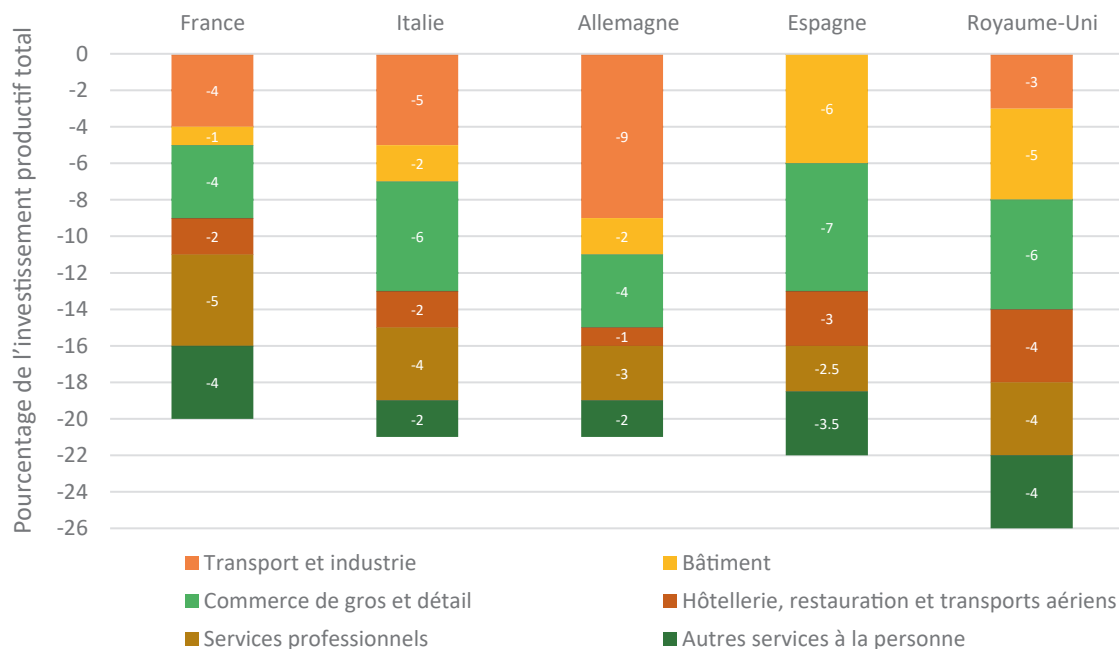
Le secteur manufacturier, dont les chaînes d’approvisionnement sont plus intégrées que dans le secteur des services, a connu un recul d’environ 30 %, et les fabricants de matériaux de construction, de produits métalliques et d’équipements électriques ont été parmi les plus touchés par les problèmes de liens dans les chaînes d’approvisionnement. Les secteurs de services ont également été durement touchés, au premier chef le secteur des voyages, le tourisme, la restauration, les arts et loisirs et le commerce de détail. On estime qu’environ 20 à 30 % des entreprises ont fermé temporairement pendant la pandémie. La baisse des investissements productifs pourrait atteindre le même ordre de grandeur dans certains pays si cette diminution était proportionnelle à celle de la production dans les secteurs ayant subi des arrêts complets ou partiels. La figure 4 montre le pourcentage de fermetures d’entreprises liées à la pandémie dans certains États membres, par secteur.

Figure 4 : Pourcentage de fermetures d’entreprises liées à la pandémie dans certains États membres, par secteur



Des estimations de référence des incidences potentielles des arrêts d'activité sur les investissements productifs dans certains pays sont présentées à la figure 5.

Figure 5 : Impact potentiel de la pandémie sur les investissements dans différents États membres, par secteur



Les informations sur les dépenses de consommation pendant les confinements sont relativement limitées, mais on observe une forte baisse des indicateurs correspondants dans plusieurs pays : en France, on estime que la consommation privée pendant la fermeture des entreprises a diminué d'environ un tiers (INSEE, 2020) ; en Irlande, selon la Banque centrale, la consommation a chuté de 28 % en un mois complet d'arrêt des activités (OECD (a), 2020). Parmi les secteurs touchés par la crise sanitaire, on cite souvent les suivants :

- Agriculture. On estime généralement que l'impact est relativement faible, bien que des contraintes telles que le transport et la disponibilité des travailleurs saisonniers puissent affecter la production.
- Industrie. C'est l'un des secteurs les plus touchés. Au Royaume-Uni, on suppose que la chute d'activité liée à la pandémie est de 55 % (OBR, 2020) ; pour la France, cette baisse est estimée à environ 40 % (INSEE, 2020) ; le ralentissement de la production manufacturière en Allemagne serait plus faible, de l'ordre de 15 % (ifo Institute, 2020) ; en Italie, les estimations indiquent une chute de plus de 50 % dans le secteur industriel (Bank of Italy, 2020) ; en Estonie, la baisse est évaluée à 25 % (Bank of Estonia, 2020). Pour l'Europe dans son ensemble, on estime à 40 % la perte d'activités manufacturières (Battistini & Stoevsky, 2020).
- Bâtiment. L'impact des fermetures sur le secteur du bâtiment varie considérablement d'un pays à l'autre, d'une baisse d'environ 75 % en France à moins de 10 % en Estonie et en Allemagne ; on estime à 40 % la chute pour l'ensemble de la zone euro.

Une évaluation de l'impact de la pandémie et du confinement sur les MPME en Europe (SMEUnited, 2020) indique ce qui suit :

- En moyenne, environ 90 % des MPME déclarent être économiquement touchées. Ces pourcentages sont respectivement de 90 % et 95 % en France et en Espagne, par exemple. Les secteurs les plus touchés sont les services (60-70 %) ainsi que le bâtiment et l'industrie (35-55 %), suivis par l'alimentation (10-15 %).

- En moyenne, 30 % des MPME ont déclaré que leur chiffre d'affaires avait chuté d'au moins 80 % ; la moyenne pour l'Union européenne (UE) est d'environ 50 %. Ainsi, la Belgique a fait état d'une baisse de 72 % du chiffre d'affaires des MPME, 28 % d'entre-elles ayant subi une perte supérieure à 75 % ; l'Allemagne signale une baisse de 50 % ; la France et l'Espagne mentionnent respectivement une chute de 80 % et 75 % dans les secteurs touchés par le confinement.
- En outre (bien que des prévisions détaillées concernant l'emploi soient prématurées), les MPME s'attendent à une augmentation du taux de chômage dans une fourchette de 3 à 5 %.

1.3 Synthèse des conditions spécifiques aux MPME dans ce nouvel environnement de travail

Les fondateurs de start-ups ont indiqué que le climat économique actuel était défavorable à l'innovation. Leurs principaux alliés, les consommateurs et les investisseurs sont eux-mêmes totalement absorbés par la gestion de la crise, et la confusion quant à l'évolution de la situation freine les expérimentations. Certaines jeunes pousses ont déclaré avoir été contraintes de prendre des mesures correctives et de modifier leur comportement. De plus, la plupart des personnes interrogées ont estimé que leurs entreprises devaient modifier leurs structures opérationnelles parce que les processus de création de valeur étaient à l'arrêt et que les chaînes d'approvisionnement étaient perturbées par la crise (Kuckertz, et al., 2020).

Les MPME sont très vulnérables aux changements soudains de leur environnement de travail en raison de la rareté de leurs ressources technologiques, humaines et financières. Il est donc nécessaire de mettre en place des politiques et des législations en matière de climat qui soient stables et prévisibles, ainsi qu'un cadre favorable aux niveaux européen et national, afin de libérer leur véritable potentiel.

Des programmes gouvernementaux adaptés permettant de répondre à la demande urgente de financement des MPME ont été mis en place sous la forme de dépenses d'investissement. Il s'agit notamment de l'achat de billets de trésorerie à court terme et d'obligations de sociétés sur les marchés primaire et secondaire, de l'achat d'actions de fonds d'investissement et de fonds indiciels cotés d'obligations d'entreprises, de prêts indirects par l'intermédiaire des banques, en élargissant l'éligibilité afin d'augmenter la capacité des banques à emprunter auprès des banques centrales, et de prêts directs et indirects aux entreprises afin de garantir que celles qui sont viables disposent de liquidités jusqu'à ce que la stabilité économique et du marché soit rétablie. De nombreux programmes de prêt – en particulier pour les MPME – reposent sur la facilitation des prêts par les banques, ce qui les oblige à assumer des risques de crédit supplémentaires. Certaines banques ont toutefois été autorisées à conserver une petite partie des prêts pour limiter ces risques. Quelques programmes gouvernementaux apportent également un soutien par le jeu de garanties de crédit ou sous forme de capitaux propres. Ces garanties de crédit servent à financer les pertes liées aux dettes qui peuvent contribuer à absorber les risques de dégradation économique, et donc à inciter les banques à prêter aux entreprises. Certains gouvernements ont également apporté leur soutien sous forme de prises de participation et de co-investissements dans les entreprises, ce qui donne à ces dernières une plus grande souplesse financière pour surmonter les difficultés de trésorerie dues aux paiements d'intérêts élevés sur la dette (OECD (b), 2020). Les caractéristiques de ces programmes publics limitent leur portée aux seules entreprises qui en ont besoin, tout en protégeant les gouvernements contre les pertes matérielles.

2. MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT LA RÉPONSE DES MPME À LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LA REPRISE APRÈS LA CRISE SANITAIRE

Alors que la pandémie se propageait dans les États membres de la CEE, de nombreux pays ont introduit des interdictions de voyager, restreint la circulation des marchandises, suspendu les activités non essentielles et imposé des normes de distanciation physique dans les lieux publics et les lieux de travail. Pour se conformer à ces restrictions, de nombreux secteurs ont dû suspendre leurs activités pendant le confinement.

Le présent chapitre propose une analyse du contexte auquel sont confrontées les MPME du secteur des énergies propres en raison de la pandémie de COVID-19. Il donne des exemples de pratiques optimales observées dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui présentent un intérêt pour les MPME s'agissant de la gestion de la crise et de la reprise de l'activité.

2.1 Efficacité énergétique

2.1.1 Estonie

Matériel efficace sur le plan énergétique dans le secteur de l'industrie

L'Estonie a accordé des financements pour améliorer l'utilisation rationnelle des ressources dans les MPME selon les principes de l'économie circulaire (Interreg Europe (a), 2020). Cet objectif a été atteint principalement grâce à la sensibilisation des entreprises, au soutien apporté aux analyses et aux audits relatifs à l'utilisation des ressources et aux investissements dans des solutions économes en ressources.

Une initiative intitulée « Améliorer l'utilisation rationnelle des ressources dans les entreprises », dotée de 101 millions d'euros, est mise en œuvre pour l'exercice budgétaire 2014-2020 par l'intermédiaire des fonds structurels de l'UE. Cette mesure comprend les activités suivantes : sensibilisation des entreprises, formation de spécialistes des ressources et d'auditeurs, soutien aux analyses et audits de l'utilisation des ressources, et investissements dans des solutions économes en ressources, y compris la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement (par exemple, le Système de management environnemental et d'audit de l'UE). Cette initiative met un accent particulier sur les MPME et l'industrie manufacturière.

Un audit des ressources est nécessaire pour bénéficier d'un soutien à l'investissement. Dans un premier temps, cinq secteurs pourraient demander un financement, à savoir : l'exploitation minière, la transformation des aliments, l'industrie du bois, l'industrie papetière, et la transformation des matières minérales. Les entreprises qui sollicitent une aide doivent financer leur projet à hauteur de 50 %. Il était nécessaire de procéder à une analyse des besoins et de la situation locale avant d'appliquer cette mesure. Dans un premier temps, en l'absence de spécialistes en utilisation rationnelle des ressources, l'Estonie a formé ces professionnels, avec un soutien financier. Dans la deuxième phase, le champ d'application a été élargi à toutes les industries minières et manufacturières. Ce type de mesure contribue à combler le manque de connaissances en matière d'efficacité énergétique dans les différents secteurs, et à résoudre les difficultés de financement. Cette initiative a permis d'augmenter de 10 % la productivité des ressources en Estonie.

2.1.2 Fédération de Russie

Production de batteries haute performance

La société Volts Battery LLC, qui fabrique des systèmes de stockage d'énergie au lithium-ion (Li-ion) et des panneaux solaires, a été fondée en 2017. Basée à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), elle emploie 13 personnes et compte plus de 30 agences en Fédération de Russie, dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et en Europe.

Les interdictions de voyager et les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont mis la logistique de l'entreprise à l'arrêt, et elle n'a pas pu recevoir les composants nécessaires à la fabrication des batteries, ce qui a affecté la production.

Toutefois, lorsque les restrictions ont été levées, la société a pris en location une installation de production et a commencé à fabriquer ses propres produits. L'entreprise a engagé 5 employés supplémentaires et a pu fabriquer 10 unités tout en respectant les protocoles sanitaires en vigueur.

Considérant qu'il était nécessaire d'étayer ses arguments clefs de vente, elle a également profité de l'occasion pour promouvoir ses produits en dialoguant avec de futurs consommateurs potentiels à un moment où la plupart des gens restaient chez eux et utilisaient les médias sociaux.

2.1.3 Slovaquie

Logiciels d'optimisation de la consommation d'énergie

La start-up slovaque FUERGY (effectifs : entre 11 et 50 personnes) a développé son propre matériel propriétaire ; cet équipement hautement évolutif, appelé « brAIIn », est basé sur un logiciel alimenté par l'intelligence artificielle (IA). Cette solution unique permet d'optimiser la consommation d'énergie et d'utiliser les sources d'énergie renouvelable le plus efficacement possible. L'automatisation de la gestion de l'énergie permet de diminuer considérablement la facture énergétique et de réduire à trois ans – une durée exceptionnellement courte – le temps de retour des investissements dans les énergies renouvelables (FUERGY, 2020) (Krchnavá, 2020).

Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur les projets non essentiels de l'entreprise, qui ont été mis en attente ou abandonnés ; il faut ajouter à cela la faible demande et la quasi-suspension des activités de bureau. Les employés étaient en télétravail ou se rendaient sur site de manière échelonnée pour mener à bien les projets prioritaires les plus essentiels ; le travail de recherche, quant à lui, se poursuivait. L'entreprise a réussi à installer et à mettre en service deux systèmes de batteries à grande échelle, les premiers du genre en Slovaquie et dans les pays voisins, ce qui a permis à l'entreprise de se maintenir et de rester dans la course en ces temps difficiles.

Il importe aussi de signaler le soutien et la confiance inébranlables des investisseurs et des clients de l'entreprise. Cela s'explique par la communication avec les principales parties prenantes et à la sensibilisation ciblée de celles-ci à travers les médias sociaux et d'autres moyens.

2.1.4 Espagne

Solutions informatiques pour la surveillance du fonctionnement des équipements

Basée à Terrassa et fondée en 2014, la société Alternative Energy Innovations SL (AEInnova) emploie entre 11 et 20 personnes qui savent très bien qui elles sont, où elles vont et comment elles veulent y aller. L'entreprise mène des activités de R-D dans le domaine des systèmes de récupération de chaleur résiduelle, y compris la production d'énergie thermoélectrique, et propose une technologie de pointe capable d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'impact sur l'environnement. La société participe également à la mise au point de solutions de récupération d'énergie et d'Internet industriel des objets (IIoT) pour la quatrième révolution industrielle (industrie 4.0) (CORDIS, 2020).

Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 n'a pas eu beaucoup d'incidences sur les travaux de R-D. La raison principale en est la décision de recourir systématiquement au télétravail. Cette mesure a permis que la partie recherche des opérations se poursuive au même rythme. Cependant, la production de nouvelles unités de récupération de chaleur résiduelle a été ralentie. En outre, en raison de la perturbation de la logistique, la société a rencontré des obstacles dans la mise en œuvre de ces unités. Cependant, pendant le confinement, AEInnova a sollicité un financement de l'UE pour son projet INDUEYE 2.0 dans le cadre du programme Horizon 2020, et a obtenu une subvention de plus de 500 000 euros sur un montant total supérieur à 725 000 euros. L'INDUEYE 2.0 est un dispositif industriel

sans fil basé sur la technologie des capteurs ; il permet de surmonter les limites de la numérisation des systèmes industriels mettant en jeu de la chaleur. AEInnova a également mis au point des solutions basées sur les technologies de l'information pour surveiller le fonctionnement des respirateurs utilisés dans le traitement de la COVID-19.

2.1.5 Suisse

Des solutions économes en énergie pour le stockage de données volumineuses

La société suisse Swiss Vault Systems GmbH, basée à Bâle, fondée en décembre 2017 et cofinancée par le Programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », offre des solutions de stockage et de protection des données volumineuses (effectifs : 10 personnes). Ces solutions sont utilisées par des industries telles que la génomique, les télécommunications, la sismologie et l'astronomie, dont les besoins en capacités de stockage de données sont énormes et dont les activités nécessitent des opérations intensives d'accès aux données et d'analyse des données. La conception matérielle et la configuration logicielle uniques des solutions proposées par l'entreprise garantissent une analyse rapide, un stockage sécurisé à long terme et une consommation d'énergie exceptionnellement faible (Swiss Vault, 2020).

Swiss Vault, comme toutes les autres organisations, a dû s'adapter aux modalités du télétravail et à la distanciation physique pendant la pandémie de COVID-19. Le site Web de l'entreprise indiquait que tous les employés travaillaient depuis chez eux. Cela n'a cependant pas empêché la start-up de rechercher des moyens d'améliorer son fonctionnement et de se développer même en temps de crise. L'entreprise s'est engagée à proposer des solutions à cet égard au secteur des soins de santé. Leur projet a bénéficié d'un financement de plusieurs millions d'euros de l'accélérateur du Conseil européen de l'innovation par l'intermédiaire du fonds d'urgence consacré à la lutte contre la pandémie de COVID-19. L'organisation a également été retenue et est en lice pour le prix Top Swiss Health-Tech Startup qui récompense les jeunes pousses suisses des technologies de la santé.

2.2 Énergies renouvelables

2.2.1 Belgique

Installation d'une alimentation de secours

La société EREA Energy Engineering BVBA, fondée en 1933 et basée à Wijnegem (Anvers), fabrique des transformateurs électriques basse tension à haut rendement (effectifs : 11 à 50 personnes). L'entreprise est présente dans différents secteurs tels que les énergies renouvelables, la marine et l'offshore, l'agroalimentaire, les transports publics, les applications médicales, les télécommunications, et également les stations de recharge pour véhicules électriques (EREA, 2020).

EREA a complètement arrêté la production dans son usine et annulé tous les rendez-vous en personne, afin de se conformer aux réglementations gouvernementales relatives à la pandémie de COVID-19. Si les services commerciaux de l'entreprise sont restés ouverts, la livraison de nouveaux produits à ses clients a été suspendue. Les ventes de l'entreprise n'ont pas été trop affectées, car elle disposait d'un stock de produits.

Après l'assouplissement des restrictions, EREA a commencé l'installation et la mise en service de ses transformateurs médicaux et de ses contrôleurs d'isolement pour les blocs opératoires des hôpitaux. Les hôpitaux de Jolimont et Waremmes ont été parmi les premiers à bénéficier de ces nouveaux services. Ceux-ci apportent une valeur ajoutée à la solution globale déjà fournie par l'entreprise, et génèrent également des revenus supplémentaires à un moment où d'autres projets liés à l'énergie risquent d'être retardés.

La société a également été active sur les médias sociaux (en particulier les réseaux de professionnels) pour promouvoir ses produits et les services associés. Cela devrait faciliter les efforts déployés par l'entreprise pour devenir un guichet unique pour les transformateurs médicaux, en fournissant le produit et en assurant sa mise en service.

2.2.2 Lettonie

Recyclage des déchets de PET

PolyLabs est une entreprise de produits chimiques fondée en partenariat étroit avec l'Institut de la chimie du bois de Lettonie (effectifs : 1 à 10 personnes). Elle est spécialisée dans la fabrication de biopolyol (un polyol synthétisé à partir de matières premières renouvelables, telles que l'huile de colza ou le tall oil) pour l'industrie du polyuréthane (PolyLabs, 2020) (LSIWC, 2020).

Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 a entraîné une diminution de la production de l'entreprise. Cette situation était essentiellement due au manque de main-d'œuvre lié à la perturbation des transports et aux règles de distanciation physique. En outre, le ralentissement de l'industrie du polyuréthane a entraîné une baisse de la demande de biopolyol de la part des clients habituels. Ce phénomène, conjugué aux restrictions des déplacements imposées dans toute la région, a eu un impact négatif sur les ventes.

L'une des approches novatrices mises en œuvre par l'entreprise pendant cette période a été de renforcer son portefeuille de R-D. La production étant au plus bas, la société a pu consacrer les ressources disponibles à la mise au point d'une nouvelle solution permettant de recycler les déchets de polyéthylène téréphtalate, qui ne faisaient auparavant l'objet d'aucun traitement, en un matériau isolant – le polyuréthane. Le polyuréthane est l'une des principales matières qui peuvent remplacer les combustibles fossiles dans l'industrie, ce qui contribue également aux économies d'énergie. Cette solution innovante – sélectionnée pour représenter la Lettonie lors de la finale du concours InnoEnergy PowerUp ! – contribue aussi à résoudre le problème de la production de déchets tout en permettant à l'entreprise de générer des fonds supplémentaires.

2.2.3 Suède

Installation d'une centrale solaire

Azelio est une entreprise suédoise du secteur de l'énergie solaire, fondée en 2008 et basée à Göteborg (effectifs : 117 personnes en décembre 2019). La solution de stockage d'énergie thermique d'Azelio fait appel à un moteur Stirling pour stocker l'énergie solaire excédentaire afin de l'utiliser plus tard et de réduire le coût de l'énergie renouvelable. Ce système permet également d'ajuster la production à la demande (Azelio, 2020).

En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions en matière de voyage qui y sont associées, l'ensemble des activités d'Azelio a complètement cessé, retardant ainsi de trois mois le calendrier de ses projets. Les restrictions de déplacements ont également perturbé la vérification de leur nouvelle installation sur le site de la centrale solaire de Noor au Maroc.

Pour surmonter ces problèmes, Azelio a élaboré un plan afin de mener cette vérification sur l'unité du centre de développement de l'entreprise à Åmål (Suède), qui est identique. Cela a permis à l'entreprise de s'adapter à la crise sanitaire sans annuler de projets ou licencier de personnel.

En raison du report du calendrier des projets, la société devait trouver un financement supplémentaire d'environ 75 millions de couronnes suédoises. Les besoins de financement d'Azelio s'élevaient par conséquent à 375 millions de couronnes suédoises, contre 300 millions selon les estimations du premier trimestre 2020.

L'entreprise a dû son salut à l'inauguration du système de stockage d'énergie qu'elle avait installé à la centrale solaire de Noor ; l'événement, qui a suscité une attention considérable dans le monde entier, a

donné lieu à un flux de nouvelles opportunités de la part de clients et de partenaires potentiels. Le développement commercial de l'entreprise se poursuit avec la signature de nouveaux accords avec des partenaires et des clients. Le dernier en date est un protocole d'accord avec VOGT, un des principaux fournisseurs de systèmes de pompage en Amérique latine, y compris pour l'industrie minière.

Technologie de l'énergie de la houle

Basée à Stockholm et fondée en 2011, la société suédoise EWPG Holding AB (Eco Wave Power) emploie 15 personnes ; elle opère également à Tel-Aviv (Israël). Eco Wave Power a mis au point un moyen économique d'exploiter l'énergie de la houle pour produire de l'électricité, et affirme être la seule entreprise de ce secteur à posséder et exploiter un ensemble de systèmes houlomoteurs raccordé au réseau et bénéficiant d'un contrat d'achat d'électricité (Cision, 2020) (Eco Wave Power, 2020).

Comme toutes les entreprises dont les activités dépendent fortement de la production et de la logistique, Eco Wave Power a été touchée par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Dans un entretien accordé au magazine Israel21c, le PDG de l'entreprise a admis que la crise sanitaire avait créé des difficultés imprévues, car la plupart de leurs projets entrent dans le cadre des transactions d'entreprise à organisme public (B2G). En raison de la persistance de la pandémie, les investissements dans les énergies renouvelables ne sont pas considérés comme prioritaires par de nombreux gouvernements ; cela pourrait affecter la capacité de l'entreprise à décrocher de nouveaux contrats dans différents pays.

Bien que la pandémie ait interrompu la mise en œuvre des projets d'Eco Wave Power, la société a décidé de s'en tenir à sa stratégie de forte croissance. Elle a donc donné la priorité à l'expansion sur les marchés qui offrent des débouchés commerciaux considérables et qui présentent notamment les caractéristiques suivantes : hauteur des vagues importante, soutien gouvernemental aux projets liés aux énergies renouvelables (et forte promotion des énergies renouvelables en général), tarifs de rachat favorables ou programmes de subvention, forte demande d'électricité, manque d'accès à l'électricité et existence de capacités disponibles sur le réseau électrique. C'est pourquoi Eco Wave Power s'est concentrée sur l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie, où le potentiel houlomoteur est élevé et où les technologies d'énergie renouvelable bénéficient d'un solide soutien. Pour asseoir sa présence sur le marché, la société a noué des contacts avec des investisseurs locaux potentiels, des partenaires de développement et des clients, tels que les services publics et les ports, en vue de futures collaborations.

Grâce à son introduction en bourse, Eco Wave Power a réuni suffisamment de capitaux pour mener un projet à l'échelle industrielle, et a décidé de prendre le temps de trouver le bon endroit pour le faire aboutir. Elle a en parallèle déposé plusieurs demandes de subvention afin d'obtenir des financements supplémentaires et de saisir d'autres occasions de mise en œuvre. À l'issue du premier projet de ferme houlomotrice à grande échelle, l'objectif était d'obtenir un financement par emprunt, afin de permettre à l'entreprise de conduire plusieurs projets en parallèle et de devenir résiliente et autonome.

Eco Wave Power prévoit également d'élargir sa gamme de produits en offrant davantage de services d'élaboration de projets liés à sa technologie d'énergie de la houle, tels que les études de faisabilité, la conception de centrales électriques, la gestion et la planification de projets, qui devraient générer des revenus supplémentaires pour l'entreprise. La société s'est également beaucoup investie dans la communication avec les investisseurs, les partenaires et les consommateurs. Elle a présenté en permanence sa technologie et a prouvé sa faisabilité en menant des projets en plusieurs endroits. Cela renforce la crédibilité de l'entreprise et peut aider à surmonter le fait que les ventes sont nulles. La stratégie de croissance de l'entreprise semble fonctionner, puisque pour les années à venir, elle prévoit de participer à un projet en partenariat avec EDF au port de Jaffa (Israël), et a également remporté un contrat avec APDL (Portugal) pour installer des centrales électriques de 20 MW sur 4 sites. Cela a permis de générer des fonds par le biais de divers programmes de financement de l'UE.

Tour d'éolienne en bois

L'entreprise Modvion (effectifs : 11 à 50 salariés), basée à Göteborg, conçoit des produits en bois lamellé-collé (fibre de carbone naturelle) pour des applications exigeantes à grande échelle. Le remplacement de matériaux à forte intensité d'émissions tels que l'acier et le béton par des structures en bois permet de réduire considérablement les émissions de GES. L'entreprise travaille actuellement sur des tours d'éoliennes en bois, dont la technologie modulaire brevetée permet de réduire les coûts de fabrication et de faciliter le transport vers les sites d'installation (Modvion, 2020).

Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 a retardé l'élaboration et la mise en œuvre de certains projets de l'entreprise à Göteborg et dans les environs, et la perturbation de la chaîne logistique a pesé sur l'achat de matériel. Cependant, la société a réussi à obtenir un investissement de 6,5 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement (BEI) grâce à l'accélérateur du Conseil européen de l'innovation. L'entreprise a ainsi été en mesure d'ériger sa première tour d'éolienne en bois près de Göteborg pendant le confinement.

La Commission européenne, dans son communiqué de presse, a insisté sur le rôle que la technologie mise au point par Modvion pouvait jouer dans le contexte du redressement au lendemain de la crise sanitaire ; l'entreprise a déclaré que l'octroi de cette aide était un gage de qualité, et que cette subvention lui permettait de recruter, de donner confiance à d'autres investisseurs et partenaires potentiels et de construire de nouvelles tours, même en plein confinement.

3. MESURES CONCRÈTES POUR AIDER LES MPME DU SECTEUR DES ÉNERGIES PROPRES À ACCÉDER AUX MARCHÉS, AUX FINANCEMENTS ET AUX TECHNOLOGIES DE POINTE

Ce chapitre présente des études de cas et propose des mesures concrètes pour aider les MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables à accéder aux marchés, aux financements et aux technologies de pointe.

3.1 Études de cas

3.1.1 Union européenne

Programme de financement Horizon 2020 pour les MPME

Horizon 2020 est l'un des plus grands et des plus importants programmes de recherche et d'innovation mis en place par l'UE (European Union (a), 2020). Il bénéficie d'un financement de près de 80 milliards d'euros sur sept ans (de 2014 à 2020). Cette année, la Commission européenne s'est engagée à investir un milliard d'euros provenant du programme Horizon 2020 dans la recherche sur les coronavirus. Cette démarche rejoint les objectifs du programme, qui cherche à promouvoir et à concrétiser le pacte vert pour l'Europe (les initiatives de la Commission européenne visant à rendre l'Europe climatiquement neutre d'ici à 2050), car elle offre aux MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables des possibilités de survivre pendant la pandémie et d'être les moteurs de la croissance en Europe pendant la phase de relèvement.

Une partie des MPME ont reçu un financement au titre de certains domaines thématiques, ce qui leur a permis d'élaborer des moyens innovants pour relancer l'économie en mode écologique. Un petit nombre de ces MPME ont lancé leurs projets en mai 2020 : Abora Energy (Espagne), AEInnova (Espagne), Energy & Meteo Systems (Allemagne), HPNow (Danemark), Hypermo (Finlande), Modvion (Suède), Nabrawind (Espagne), Nova Innovation (Royaume-Uni) et Swiss Vault Systems GmbH (Suisse).

Le montant de ces subventions est compris entre 0,5 et 2 millions d'euros ; l'ampleur des projets varie également, d'une simple application d'énergie renouvelable (comme les tours d'éoliennes auto-élevatrices de Nabrawind) à des solutions beaucoup plus complexes et immédiates (comme les solutions de stockage de données économes en énergie, peu encombrantes et rentables proposées par Swiss Vault pour le secteur des soins de santé). En outre, sur les 12 projets présélectionnés pour le prix Horizon du Conseil européen de l'innovation intitulé « Des technologies de haut niveau abordables pour l'aide humanitaire » (d'un montant de 5 millions d'euros) (European Union (b), 2020), trois sont axés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il s'agit des projets suivants :

1. BioGas de HomeBiogas (Israël) : solution de gestion des déchets permettant une production d'énergie hors réseau et un assainissement sûr, avec un très faible impact environnemental ;
2. Bright Move de Bright Products AS (Norvège) : un chargeur de téléphone abordable et recyclable associé à une lampe solaire, avec un dépôt d'approvisionnement déployable en soixante-douze heures ;
3. PowHumLeb de la Croix-Rouge néerlandaise (Pays-Bas) : un sac à dos équipé d'un générateur solaire et éolien permettant aux individus d'exploiter en toute sécurité leur propre minicentrale électrique.

Il est donc évident que le fonds Horizon 2020 a non seulement aidé certaines MPME à protéger leurs activités des conséquences de la crise sanitaire, mais a également permis à la région de surmonter l'impact de la pandémie grâce à ces stratégies d'innovation dans les énergies propres. Ces subventions donnent aussi à d'autres MPME la possibilité de modifier leurs pratiques commerciales et de faire face à la crise immédiate.

Concours InnoEnergy PowerUp ! de l'Institut européen d'innovation et de technologie

Le concours InnoEnergy PowerUp ! de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), dont la sixième édition a eu lieu en 2020, est destiné aux jeunes pousses, aux entreprises en expansion et aux PME d'Europe centrale et orientale des secteurs de l'énergie, des technologies intelligentes et de la mobilité dont les produits résolvent les problèmes d'aujourd'hui avec les technologies de demain (InnoEnergy, 2020). Cette année, l'événement s'est tenu en ligne en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui y sont liées.

Le premier prix est doté de 50 000 euros, et donne au lauréat la possibilité de développer ses activités à l'échelle mondiale et de bénéficier d'un soutien et de conseils continus pour développer ses idées dans le cadre d'ateliers pratiques intensifs (où les idées concernant les prochaines étapes sont élaborées par des chefs d'entreprise européens reconnus). Le concours est ouvert dans six domaines de mise en œuvre : 1) Énergie pour l'économie circulaire ; 2) Technologies intelligentes ; 3) Stockage de l'énergie ; 4) Énergies renouvelables ; 5) Efficacité énergétique ; et 6) Mobilité et photovoltaïque.

Les solutions proposées cette année vont de la création d'un réseau de stations de recharge ultrarapides pour véhicules électriques au développement d'un nouveau type de matériau capable de générer de l'énergie grâce aux vibrations. Les fonds alloués ont aidé les MPME sélectionnées à faire face au manque de trésorerie pendant le confinement et à faire avancer des idées novatrices.

Soutien de la Banque européenne d'investissement aux MPME du secteur de l'énergie propre

L'objectif du programme de la Banque européenne d'investissement (BEI) est d'aider les MPME, en particulier celles du secteur de l'énergie propre, à surmonter les effets de la pandémie de COVID-19. Ce programme vise également à renforcer l'innovation dans ce domaine et à harmoniser l'avenir de l'Europe avec les objectifs de développement durable (ODD), le pacte vert pour l'Europe, la reprise verte après la pandémie de COVID-19 et la vision du programme Horizon 2020.

Voici quelques-unes des principales mesures prises dans le cadre du programme de la BEI :

- L'initiative de la BEI et de Banco Sabadell consiste à mobiliser 576 millions d'euros pour appuyer les MPME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire, aussi appelées sociétés de moyenne capitalisation) en Espagne (EIB (a), 2020). L'accord comprend un engagement à consacrer les investissements à la promotion des technologies propres en finançant des projets privilégiant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la rénovation des bâtiments commerciaux afin de réduire la consommation d'énergie, ainsi que l'utilisation de véhicules commerciaux et d'équipements agricoles à faible niveau d'émissions. Cette opération devrait permettre de soutenir plus de 1 400 entreprises employant environ 79 000 salariés.
- L'initiative de la BEI et de DLL (filiale de Rabobank) vise à fournir jusqu'à 400 millions d'euros pour financer les investissements des MPME en Italie et en Espagne (EIB (b), 2020). Ces pays étant considérés comme les plus touchés en Europe par la pandémie de COVID-19, il était impératif que les MPME opérant dans ces pays bénéficient d'une attention particulière, et d'une pluralité de sources de financement. Les organisations évoluant dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique seront les principales bénéficiaires de ces fonds, qui visent à contribuer à une reprise économique verte et durable de l'Europe.
- La BEI s'est associée à Raiffeisen Leasing pour apporter un soutien de 10 millions d'euros aux MPME de Bosnie-Herzégovine (EIB (c), 2020). Les domaines prioritaires étaient l'emploi des jeunes, la protection de l'environnement, les soins de santé et l'éducation. Ce financement était destiné à aider les MPME travaillant dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique à lutter contre le ralentissement économique et à conserver leur main-d'œuvre.

Parmi les autres mesures prises par la BEI pour aider les entreprises touchées par la crise sanitaire, on peut citer les suivantes : 1) un investissement de 3,4 milliards d'euros en faveur de la résilience des entreprises et de la santé publique face à la pandémie de COVID-19 et pour les secteurs de l'énergie, des

transports et de l'éducation (y compris des investissements dans des projets axés sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et à l'appui des entreprises les plus touchées) (EIB (d), 2020) ; 2) un soutien de 18 millions d'euros pour la construction et l'exploitation de 66 petites centrales photovoltaïques indépendantes en Pologne par Energy Solar Projekty sp.z o.o (filiale du fonds Energy and Infrastructure SME Fund) (EIB (e), 2020).

3.1.2 Allemagne

Gestion de la crise des jeunes pousses innovantes pendant la pandémie de COVID-19

Les jeunes pousses misent beaucoup sur leurs capacités relationnelles, surtout pendant la pandémie de COVID-19. Dans ce cadre, elles ont conjugué les ressources internes et externes dont elles disposaient grâce à leur réseau, comme les partenaires de bonne volonté, le soutien de la communauté des start-ups et l'accès au capital social.

Les entreprises ont signalé que le décalage entre leurs caractéristiques et la politique gouvernementale les empêchait de bénéficier des aides. Les start-ups ont donc renforcé leurs capacités financières en réunissant des capitaux en interne, et ont résolu le problème en recensant et en exploitant de nouveaux débouchés et en définissant de nouvelles orientations.

3.1.3 Irlande

Aide financière à la numérisation du commerce

Le programme d'aide à la numérisation « Trading Online Vouchers » est conforme aux règles de financement de l'UE et permet aux entreprises de passer au numérique, ce qui est essentiel pour nombre d'entre elles pendant la pandémie ; cette aide financière incite les MPME à développer leur activité grâce au commerce en ligne, afin de mieux affronter la concurrence dans l'environnement difficile créé par la crise sanitaire (Interreg Europe (b), 2020). Ce programme s'appuie sur la croissance rapide de l'utilisation de l'Internet, l'adoption des technologies mobiles, la mondialisation et la pandémie elle-même.

Les MPME se trouvant dans une situation difficile en raison de l'insuffisance de leurs ressources et de leur lente adaptation à l'évolution du contexte commercial, le dispositif aborde ces questions en offrant aux entreprises irlandaises un « chèque numérique » qui leur permet de couvrir leurs dépenses à concurrence de 2 500 euros et de développer une présence commerciale sur Internet. Les MPME en activité depuis au moins douze mois, qui emploient au maximum 10 personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros peuvent en bénéficier.

Le dispositif est géré par les bureaux locaux de soutien aux entreprises (Local Enterprise Offices), avec l'aide d'autres agences compétentes ; il a remporté un grand succès avec une forte demande dans certains secteurs, par exemple le commerce de détail (24 %), la création et la fabrication (17 %), les services (16 %), les professions libérales (14 %) et l'alimentation (6 %). Les entreprises qui ont eu recours à ce programme ont enregistré une augmentation de 85 % des demandes de renseignements et de 40 % des demandes de renseignement depuis l'étranger ; leurs ventes ont augmenté de 21 %, et chacune d'entre elles a créé 1,4 emploi en moyenne.

3.1.4 Italie

Outil de gestion des déchets Material Match Making Platform

L'outil de gestion des déchets Material Match Making Platform (M3P), créé dans le cadre du programme Life, est une base de données en ligne qui fait correspondre les offres des entreprises qui proposent des déchets et les demandes de celles qui les utilisent (Interreg Europe (c), 2020). Il met l'accent sur la valeur des déchets industriels et sur la technologie nécessaire pour permettre leur réutilisation comme matières premières secondaires. Les informations sont collectées et classées dans une base de données spécialisée et permettent aux utilisateurs de repérer une correspondance entre l'offre et la demande de matériaux.

La plateforme en ligne est utilisée par plus de 350 entreprises dans l'UE, et des accords ont été conclus pour étendre son utilisation à d'autres régions et secteurs.

3.1.5 Pays-Bas

Collaboration au sein de pôles d'activité

Aux Pays-Bas, les pôles d'activité ont participé activement à la mondialisation des MPME avant même l'apparition de la pandémie de COVID-19 (Aibu, 2020). Ces groupements soutiennent des milliers de MPME dans 60 pays en organisant annuellement les événements (en ligne) suivants : rencontres avec des investisseurs mondiaux ; mise en relation d'entreprises au niveau international ; échanges internationaux de connaissances ; réunions de projets internationales. Ces activités montrent clairement comment les MPME peuvent continuer à jouer un rôle pendant la crise sanitaire, et rester rentables pendant la reprise.

3.1.6 Pologne

Internationalisation des MPME

Ce projet vise à traiter la question de l'internationalisation des MPME polonaises en participant à des salons internationaux pour l'investissement et le commerce, et en faisant la promotion de marques régionales (Interreg Europe (d), 2020).

Les mesures suivantes ont été prises dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet :

- En matière de promotion économique, les MPME ont participé à des foires commerciales internationales (organisées en dehors des marchés européens) afin de renforcer l'image de la région de la « Wielkopolska » en tant que partenaire économique intéressant.
- S'agissant de la promotion des investissements, l'accent a été mis sur la présentation des sites d'investissement, des biens immobiliers et des projets. Le potentiel économique de la région ainsi que la qualité des infrastructures de transport, des installations scientifiques et de recherche, de la main-d'œuvre et des conditions de développement des entreprises ont été mis en avant. Une base de données électronique des domaines d'investissement est tenue à jour.
- La création d'une identité visuelle et des campagnes de promotion lors d'événements internationaux ont permis de valoriser la marque « Wielkopolska ».

Dans le cadre du redressement après la crise sanitaire, de telles pratiques pourraient être utiles aux régions désireuses de promouvoir leurs industries en dehors du marché européen, qu'il s'agisse de promotion économique ou de stratégie de marque. L'approche utilisée rassemble toutes les activités de promotion dans un seul projet et permet aux autorités régionales, aux MPME et aux institutions du monde des affaires de coopérer.

3.1.7 Espagne

Programme Centr@tec : services avancés d'aide à l'innovation pour les PME

La communauté autonome de Castille-et-León est l'une des plus grandes régions d'Europe, dans laquelle 95 % des entreprises sont des MPME traditionnelles peu innovantes (Interreg Europe (e), 2020). Sa stratégie en faveur de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et du travail indépendant passe par une collaboration technologique et une meilleure utilisation des ressources communautaires pour améliorer la compétitivité. Le programme Centr@tec, exécuté par l'Institut pour la compétitivité des entreprises, vise à intégrer la politique régionale en matière de recherche, développement et innovation dans les pratiques commerciales des entreprises. Les centres technologiques régionaux sont chargés de la mise en œuvre du programme, aident les entreprises à planifier des actions de formation et conseillent les MPME sur les moyens de renforcer leurs capacités et d'améliorer leur accès aux technologies pour être plus compétitives grâce à une collaboration avec les groupes de travail régionaux.

Centr@tec prévoit d'atteindre ses objectifs dans cinq domaines clefs : 1) industrie 4.0 ; 2) numérisation ; 3) innovation dans les procédés et la conception de produits et services ; 4) internationalisation de la R-D et de l'innovation ; et 5) soutien aux entreprises technologiques. Le programme comprend :

- Des réunions de démonstration, des ateliers d'experts et des formations aux nouvelles technologies.
- Des actions d'internationalisation par le jeu de réunions bilatérales, d'accords de collaboration et de la participation à des programmes internationaux de R-D et d'innovation.
- Des diagnostics et l'élaboration de plans de mise en œuvre moyennant une analyse personnalisée de l'entreprise, des plans d'action et la recherche de sources de financement.
- Une banque de projets innovants, qui facilite l'élaboration de plans d'affaires et la recherche de financement pour les projets innovants.

Centr@tec, entre autres avantages, offre aux MPME la possibilité de participer à des programmes de formation et les aide à développer leur potentiel d'innovation et à accroître leur compétitivité.

Mécanisme de financement innovant pour les PME

Le programme aide les jeunes pousses à présenter avec succès leur candidature à l'instrument PME d'Horizon 2020 (H2020) en les informant, en les sensibilisant, en les conseillant et en leur apportant un soutien technique (Interreg Europe (f), 2020). Il s'agit d'un mécanisme de financement novateur et attrayant qui aide les PME technologiques à vérifier leurs prévisions de croissance et à accélérer cette croissance. Cet instrument aide les entreprises à croissance rapide à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent pour concrétiser leur plan d'affaires sur le marché, et offre des services tels que l'approbation externe du plan de développement, un label d'excellence et l'accès au capital-innovation. Le programme, qui fait partie de l'instrument PME H2020, aide les start-ups à revoir leurs modèles d'entreprise et leurs stratégies de croissance, à améliorer leurs compétences de gestion et à choisir les bons conseillers. Il comporte :

- Un atelier sur les caractéristiques et les exigences de l'instrument PME H2020, ainsi que des conseils pour assurer le succès d'une candidature.
- Un entretien de 3 heures avec un consultant spécialisé pour examiner les projets et évaluer leur état d'avancement en vue d'une candidature à l'instrument PME H2020.
- Des conseils sur l'élaboration du dossier de candidature pour les entreprises dont les projets sont suffisamment aboutis.

Le programme a permis à de nombreuses entreprises basées à Saint-Sébastien (Espagne) de déposer leur candidature à l'instrument PME H2020, et certaines d'entre elles ont obtenu un financement.

3.2 Lignes directrices

3.2.1 Analyse du potentiel d'utilisation et de diffusion

Maîtriser la pandémie de COVID-19 tout en préservant les économies et les sociétés nécessite une réponse coordonnée et une stratégie de sortie efficace qui tient compte des risques pour tous les pays. Il conviendrait à cet effet de soutenir les MPME afin de garantir une revitalisation sûre de l'activité économique, d'appliquer des mesures de protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, et de mettre en place des formules souples pour suspendre les activités ou réduire le temps de travail afin de limiter les contacts entre les personnes.

Les pays prennent des dispositions pour aider les MPME à adopter de nouvelles méthodes de travail, à accélérer la numérisation et à trouver de nouveaux marchés. Les politiques visent à répondre aux défis urgents à court terme et à renforcer la résilience des MPME de manière plus structurelle, ainsi qu'à soutenir leur croissance future en les aidant à trouver de nouveaux marchés, en introduisant des accords de télétravail, en favorisant la dématérialisation et la numérisation, et en mettant en place des programmes

de reconversion et de relèvement des compétences du personnel. Si l'adoption de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques peut permettre aux MPME de devenir plus compétitives dans un contexte de reprise difficile après la crise sanitaire, beaucoup d'entre elles ne seront peut-être pas en mesure de les mettre en place.

Dans l'environnement actuel, l'apprentissage numérique à distance devient une réalité, et il est important de mettre en œuvre des concepts pédagogiques complets d'une manière qui répond aux exigences en matière de compétences technologiques, sociales et personnelles dans un monde de plus en plus numérisé. Il est donc nécessaire de lancer une initiative visant à garantir que les entreprises, y compris les MPME, et les personnes puissent pleinement bénéficier de ces processus (y compris le commerce électronique) sans aucun obstacle (BUSINESSEUROPE, 2020).

Les résultats de l'enquête (ITC, 2020), dont l'objectif était de mieux comprendre le point de vue des MPME sur les mesures gouvernementales de soutien accordées dans le cadre de la pandémie de COVID-19, indiquent clairement qu'il est nécessaire de maintenir les aides financières et les exonérations fiscales tout au long de la période de redressement après la crise sanitaire, afin que la reprise soit durable et verte, et pour que les MPME puissent survivre (fig. 6). Le tableau 1 présente un aperçu des mesures prises par les MPME pendant le confinement.

Figure 6 : Point de vue des MPME sur les mesures gouvernementales de soutien financier

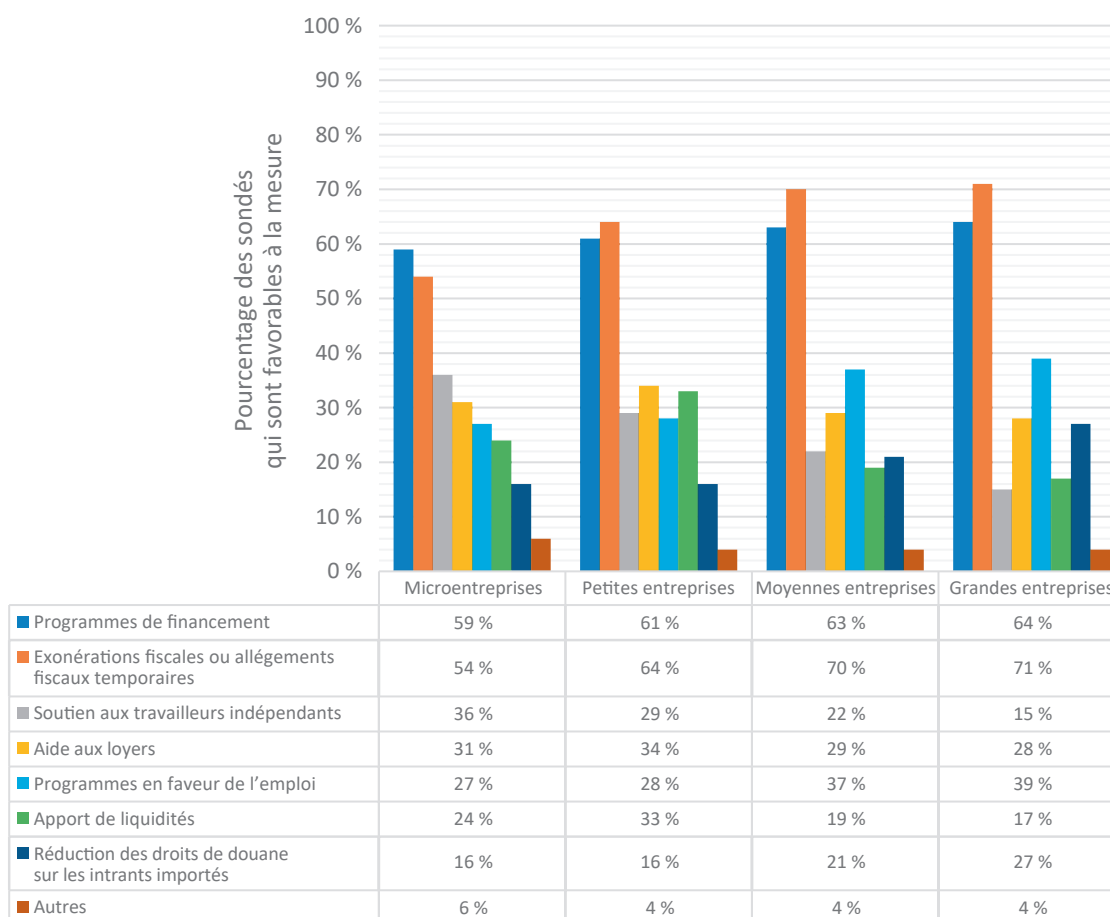


Tableau 1 : Mesures prises par les MPME pendant le confinement, par sous-région

Mesures	Sous-régions		
	Europe occidentale	Europe orientale et Europe du Sud-Est	Fédération de Russie, Asie centrale, Caucase
Communication sur Internet et les médias sociaux	(+)	(+)	(-)
Vente en ligne	(+)	(+)	(+)
Offre de services à plus forte valeur ajoutée	(+)	(+)	(+)
Définition d'une stratégie de croissance	(+)	(-)	(-)
Accès aux marchés « faciles »	(+)	(-)	(-)
Introduction en bourse	(-)	(-)	(-)
Télétravail	(+)	(+)	(-)
Offre de formations en ligne payantes	(+)	(+)	(+)
Renforcement du portefeuille de R-D	(-)	(-)	(-)
Demande de financement international	(+)	(+)	(+)
Priorité à l'alignement avec les activités liées à la pandémie	(+)	(+)	(-)

Remarque : Les informations générales suivantes doivent être prises en considération : 1) les entreprises dont la production dépendait fortement de la logistique ont été les plus touchées ; 2) environ 40 % des MPME faisaient activement la promotion de leurs produits sur les médias sociaux pendant le confinement ; 3) environ 40 % des MPME, en particulier celles qui exercent leurs activités en conformité avec les ODD, bénéficient de financements alloués par des organisations internationales de développement au titre de différents programmes (ces subventions sont accordées en priorité aux produits innovants) ; 4) les secteurs d'activité qui ne sont pas directement touchés par la pandémie de COVID-19 sont indirectement affectés par une baisse de la demande de leurs consommateurs ; 5) les entreprises ont commencé à donner la priorité aux activités essentielles à leur survie et à offrir des services à plus forte valeur ajoutée ; 6) les entreprises ont introduit le télétravail pour leur personnel et ont de plus en plus dématérialisé et numérisé leurs activités ; 7) les entreprises ont organisé des séminaires de formation payants de grande qualité pendant le confinement ; 8) les entreprises ont commencé à se concentrer sur des projets liés à la lutte contre la pandémie de COVID-19, ce qui leur a permis de générer des recettes supplémentaires et d'accéder à des subventions pour se développer à l'international ; 9) les travaux de modernisation visant à améliorer l'efficacité énergétique ont permis aux MPME de réaliser d'importantes économies en réduisant leur consommation d'énergie ; 10) les données relatives à la consommation d'énergie des bâtiments inoccupés peuvent être collectées à des fins d'analyse comparative ; 11) les associations régionales et nationales aidaient déjà leurs membres respectifs à se développer à l'international, à trouver des fournisseurs ou de nouveaux clients, et ce modèle peut être reproduit en période de pandémie

3.2.2 Activités relatives à l'élaboration de la stratégie de reprise des MPME après la pandémie

Les activités suivantes ont été élaborées dans le cadre de lignes directrices éventuelles pour les MPME, et pourraient être utilisées comme composantes de la stratégie de reprise des entreprises après la pandémie. Elles ont été préparées en mettant l'accent sur la création d'un environnement permettant aux MPME de résister à l'impact de la crise sanitaire grâce aux ressources de l'entreprise et au soutien national et international potentiel, et consistent à :

- Soutenir le développement de diverses plateformes et bases de données en ligne adaptées et accroître leur niveau d'utilisation. Les associations professionnelles (y compris les MPME) et leurs membres pourraient améliorer leur coopération s'agissant de la création d'une base de données regroupant les solutions et les pratiques optimales communes, ainsi que les produits et les services offerts par les entreprises membres. Les plateformes existantes devraient mettre en place des activités en ligne de renforcement des capacités et de sensibilisation.
- Participer à des foires commerciales virtuelles aux niveaux local et international. Les associations professionnelles et les administrations (nationales et locales) pourraient, à la demande des entreprises, promouvoir davantage leurs membres, y compris les MPME, en organisant des

foires commerciales en ligne. Les MPME peuvent interagir avec leurs clients potentiels et établir des relations économiques plus fortes avec les consommateurs grâce à ces plateformes – qu’elles soient autonomes ou qu’elles fassent partie d’un réseau social.

- Mettre en place une aide à la numérisation. Les gouvernements régionaux peuvent mettre en place des aides financières pour inciter les MPME à développer leur présence commerciale en ligne. Le montant de ces chèques numériques doit être fixé au niveau régional.
- Entreprendre des programmes de collaboration. Les MPME pourraient lancer des programmes de collaboration avec des universités technologiques et des entreprises de différents secteurs. Un soutien pourrait être apporté sous forme d’ateliers et de formations portant sur les nouvelles technologies. Cela peut être l’occasion de conclure des accords de collaboration, ainsi que d’accéder à des financements en travaillant avec un secteur d’activité établi.
- Mettre en place des activités de soutien technique et de conseil financier. Il est possible d’élaborer des programmes de conseil et d’appui technique pour aider les MPME dans leurs demandes de financement, au niveau régional ou national.
- Mettre en œuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités. Les associations professionnelles peuvent mener des programmes de formation, éventuellement à la demande des MPME, afin de permettre à ces dernières de dialoguer avec des partenaires internationaux et des décideurs mondiaux et de partager leur expérience et leurs réussites s’agissant de la gestion d’une entreprise pendant la pandémie. On pourrait aider les MPME qui ont réussi à transformer en atouts les contraintes liées à la crise sanitaire à partager l’expérience acquise dans l’utilisation de telles plateformes.
- Permettre l’accès aux financements locaux et internationaux. Les MPME peuvent contacter les parties prenantes nationales et internationales compétentes pour lancer des consultations sur le renforcement des capacités, ou pour explorer les plateformes proposant des programmes de financement régionaux, nationaux et internationaux. Les MPME peuvent repérer les plus appropriés et se mettre directement en relation avec des donateurs potentiels.

3.2.3 Lignes directrices pour les MPME dans la région de la CEE

Les mesures spécifiques d’atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 mises en place dans certains pays sont détaillées à l’annexe ; un résumé de ces mesures, qui devraient pouvoir être reproduites dans les États membres de la CEE, est présenté ci-dessous.

Europe occidentale et centrale

1. La publication d’informations et de communiqués de presse sur les capacités techniques et la situation financière des MPME pendant et après la pandémie de COVID-19 permet de renforcer leurs activités de communication et d’information auprès des investisseurs, des clients et des partenaires. Cela donne généralement confiance aux investisseurs et aux clients actuels et futurs et contribue à attirer de nouveaux utilisateurs nationaux et étrangers des produits ou services qu’elles proposent.
2. Les associations de MPME de toute l’Europe pourraient rechercher des solutions permettant de trouver de nouveaux clients et de nouveaux investisseurs afin de soutenir leurs membres pendant la crise sanitaire.
3. Les MPME peuvent continuer (ou commencer) à communiquer activement sur divers médias sociaux afin de faire découvrir leurs produits à un public plus large et d’attirer de nouveaux clients. Elles peuvent en outre examiner comment leurs produits existants pourraient répondre à d’autres besoins.
4. Les MPME peuvent se pencher sur leurs compétences de base et les harmoniser avec la vision de la Commission européenne sur l’avenir de l’Europe après la pandémie. Cela leur permettrait

d'obtenir des fonds et donc de s'assurer que les incidences financières auxquelles elles font face sont minimales.

5. Il pourrait être opportun pour les MPME d'un secteur industriel gravement touché par la pandémie de devenir des sociétés de services en conservant leur personnel expérimenté et en assurant sa reconversion, ou de diversifier leurs activités. Cela pourrait leur procurer une source de revenus supplémentaire.
6. Les MPME devraient formuler un robuste plan de développement, en concentrant leurs efforts sur les marchés à fort potentiel de croissance et plus faciles d'accès.
7. Les MPME pourraient temporairement adopter les nouvelles technologies tout en s'appuyant sur les ressources humaines existantes, en particulier pour les projets où il est possible de fournir une aide à distance. Ce sera probablement l'un des moyens les plus rentables de maintenir les entreprises en activité en évitant les licenciements.
8. S'il est possible de redéfinir le niveau de priorité des projets dans le contexte de la pandémie, une bonne pratique consiste à suspendre les projets non prioritaires tout en privilégiant ceux qui sont essentiels pour surmonter le ralentissement lié à la crise sanitaire.
9. Les MPME dont le savoir-faire est reconnu dans leur secteur devraient proposer des formations en ligne. Celles-ci pourraient être axées sur les compétences ou sur les connaissances et proposées aux étudiants ou aux professionnels pour un prix symbolique. La pandémie actuelle a démontré l'importance du renforcement des compétences et de la reconversion professionnelle. Ces formations permettent de motiver les employés actuels et de promouvoir les entreprises dans leurs secteurs respectifs.
10. Les MPME devraient renforcer leurs activités de R-D et les mettre en valeur en publiant des communiqués de presse ou des actualités sur leurs sites Web.

Les MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables peuvent bénéficier de financements de la part d'organismes donateurs, ce qui leur permet de rendre leur situation financière plus prévisible et d'améliorer leur pérennité. Plusieurs programmes de soutien ciblés (tels qu'Horizon 2020, InnoEnergy PowerUp ! et autres) ont aidé certaines MPME à protéger leurs activités des conséquences de la crise sanitaire (en particulier celles dont le fonctionnement n'implique pas de contact physique étroit). Par exemple, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie et en République tchèque, les MPME ont accès à des dispositifs de garantie des prêts ; les Gouvernements tchèque, allemand, italien, portugais, espagnol, suisse, chypriote et hongrois offrent aux MPME la possibilité de participer à des programmes régionaux et nationaux de financement et d'apport de liquidités. En Croatie, en Lettonie et en Lituanie, les MPME ont accès à des prêts. Dans le même temps, à Chypre, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en France, en Allemagne, au Portugal, en Slovaquie, en Suisse, en République tchèque et au Royaume-Uni, les MPME touchées par la pandémie qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier des programmes de financement sont invitées à recourir à des prêts, à des subventions et aux systèmes de compensation salariale.

Europe orientale, Europe du Sud-Est et Turquie

1. La publication (presse ou médias sociaux) d'informations sur la situation financière des MPME et de données techniques sur leurs produits et services permet de renforcer leurs actions de communication à l'intention des investisseurs, des clients et des partenaires. Cela donne généralement confiance aux actuels et futurs investisseurs et contribue à attirer de nouveaux clients nationaux et étrangers. Les MPME devraient également étudier la manière dont leurs produits ou services existants pourraient répondre à d'autres besoins.
2. Les MPME pourraient se concentrer sur l'assistance à la clientèle pendant la pandémie et offrir des services supplémentaires pour satisfaire leurs clients. Cela serait utile pour élargir leur clientèle, même après la pandémie. Il est également essentiel de communiquer sur ces mesures (telles que les tarifs promotionnels) au moyen des médias sociaux.

3. Il pourrait être opportun pour les MPME d'un secteur industriel gravement touché par la pandémie de devenir (partiellement ou en totalité) des sociétés de services en conservant leur personnel expérimenté et en assurant sa reconversion.
4. Les MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables peuvent bénéficier de financements de la part d'organismes donateurs pour leurs activités de R-D portant sur des solutions techniques innovantes commercialisables. Les MPME devraient soumettre une demande de financement au titre des programmes internationaux pertinents disponibles dans la région. Les MPME peuvent également avoir accès aux dispositifs de compensation salariale et d'allocations de chômage (disponibles en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord, en Serbie et en Turquie).
5. Les MPME devraient pouvoir bénéficier d'avantages fiscaux (c'est déjà le cas en Albanie et au Monténégro). Les MPME peuvent également obtenir des prêts pour soutenir leurs activités, ainsi qu'une aide au remboursement des prêts, ce qui leur permet de réduire leur charge financière (disponibles en Macédoine du Nord et en Turquie).

Fédération de Russie, Asie centrale et Caucase

1. La publication (presse ou médias sociaux) d'informations sur la situation financière des MPME et de données techniques sur leurs produits et services permet de renforcer leurs actions de communication à l'intention des investisseurs, des clients et des partenaires. Cela donne généralement confiance aux actuels et futurs investisseurs et contribue à attirer de nouveaux clients nationaux et étrangers.
2. Les MPME devraient communiquer activement sur divers médias sociaux afin de faire découvrir leurs produits et services à un public plus large et d'attirer de nouveaux clients. Elles devraient également étudier la manière dont leurs produits ou services existants pourraient répondre à d'autres besoins.
3. Les associations professionnelles ainsi que les partenaires de développement et les donateurs nationaux et internationaux devraient soutenir les activités visant à promouvoir les MPME et à les aider à trouver de nouveaux clients et de nouveaux investisseurs.
4. Les MPME devraient se pencher sur leurs compétences de base et les harmoniser avec la vision de la région concernant la reprise après la pandémie, ainsi qu'avec les objectifs des organisations de développement (y compris internationales) qui sont actives dans la région.
5. Il pourrait être opportun pour les MPME d'un secteur industriel gravement touché par la pandémie de devenir des sociétés de services en conservant leur personnel expérimenté et en assurant sa reconversion, ou de diversifier leurs activités. Cela pourrait leur procurer une source de revenus supplémentaire.
6. Les MPME devraient formuler un robuste plan de développement, en concentrant leurs efforts sur les marchés à fort potentiel de croissance et plus faciles d'accès.
7. Les MPME pourraient adopter les nouvelles technologies tout en s'appuyant sur les ressources humaines existantes, en particulier pour les projets où il est possible de fournir une aide à distance. Ce sera probablement l'un des moyens les plus rentables de maintenir les entreprises en activité en évitant les licenciements.
8. Les MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables peuvent bénéficier de financements de la part d'organismes donateurs pour leurs activités de R-D portant sur des solutions techniques innovantes et considérées comme commercialisables.
9. Les MPME devraient avoir accès à des prêts gouvernementaux pour soutenir leurs activités (comme c'est déjà le cas en Arménie, en Azerbaïdjan, dans la Fédération de Russie, au Kazakhstan et au Kirghizistan).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des études de cas présentées dans le rapport aboutit aux conclusions suivantes :

1. Divers programmes de financement sont disponibles pour stabiliser financièrement les MPME, y compris celles des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Cependant, les gouvernements et les organismes de financement devraient mener des initiatives analogues afin d'appuyer financièrement les MPME vulnérables qui ont perdu des sources de financement de leurs activités pendant la pandémie.
2. Beaucoup de MPME se sont déjà adaptées au télétravail ou ont pris les dispositions nécessaires pour respecter les règles de distanciation physique au travail.
3. Le report de projets non essentiels et non prioritaires permet d'atténuer les effets néfastes de la pandémie. Alors que le monde entier lutte contre le virus et recherche des technologies susceptibles de l'aider dans cette tâche, les projets qui ne sont pas directement liés à cet objectif risquent temporairement de manquer de financement. Les MPME peuvent par conséquent décider de reporter les projets qui ne mettent pas en péril leur survie immédiate, et utiliser les ressources dont elles disposent pour mettre au point et exécuter uniquement les projets qui ont un effet direct et immédiat sur leur viabilité.
4. La présence virtuelle (en ligne) des MPME revêt une importance particulière pendant la crise. Être actives en ligne, y compris sur les réseaux sociaux, permet aux MPME de rester en contact avec leurs investisseurs et leurs clients. Cela donne confiance aux investisseurs et clients actuels et potentiels, et permet aux MPME de rester dans la course.
5. Les MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables peuvent proposer, pour un prix symbolique, des activités de formation et de partage des connaissances aux étudiants et aux professionnels du monde entier pendant la pandémie, dans le but principal de diffuser les connaissances sur l'énergie durable. Cela leur permet également de rester utiles et de faire découvrir leurs produits et services au public.
6. Certaines MPME ont modifié la présentation de leurs produits et se sont repositionnées en tant que jeunes pousses des technologies de la santé au milieu de la pandémie. C'est l'une des options dont elles disposent pour se procurer les fonds nécessaires à leur fonctionnement. Au lieu de transformer leur image de marque, elles peuvent aussi proposer des produits destinés à combattre la pandémie en plus de leur gamme de produits habituels.

L'analyse des diverses mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie sur les MPME et le bilan des rapports établis par divers organismes, organisations et institutions travaillant directement avec les MPME permettent de recommander aux gouvernements des États membres de la CEE de prendre les initiatives suivantes, en les adaptant aux besoins locaux. Ces dispositions peuvent permettre de créer un environnement de développement plus sûr grâce à une législation appropriée applicable aux MPME touchées par la crise sanitaire, et favoriser la fourniture de produits et services efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable.

Recommandations aux gouvernements relatives à la formulation de principes directeurs

1. Mesures visant à limiter les répercussions économiques de la pandémie :
 - Accorder des exonérations fiscales temporaires sur les transactions des MPME au niveau national, régional ou local ;
 - Accorder des allègements fiscaux temporaires aux MPME (il est également possible de modifier le système fiscal) ;
 - Mettre en place des programmes financiers nationaux pour soutenir les MPME par le jeu de prêts, de garanties de crédit et d'allègements réglementaires du remboursement des emprunts.

2. Mesures visant à éviter la défaillance à très court terme des jeunes pousses :
 - Accorder des subventions salariales, des lignes de crédit et des prêts à taux zéro aux MPME et aux start-ups ;
 - Soutenir les paiements directs aux MPME afin d'améliorer leur trésorerie et de réduire les retards de paiement ;
 - Stimuler et encourager l'entraide et la solidarité au sein de la communauté des MPME.
3. Mesures visant à éviter les licenciements :
 - Proposer des programmes de développement des compétences pour les employés des MPME (par exemple, dans le domaine du numérique) ;
 - Accorder des subventions salariales aux entreprises en cas de réduction temporaire des effectifs, ou une aide financière à la main-d'œuvre licenciée ;
 - Mettre en place des actions ciblées pour que les entreprises qui licencient ne continuent pas à bénéficier d'un soutien financier.
4. Mesures de soutien aux jeunes pousses :
 - Protéger les innovations à venir grâce à des mesures à moyen ou long terme assorties de finalités plus larges (par exemple, objectifs de durabilité, passage au numérique, etc.) ;
 - Jeter les bases de la reprise après la crise (par exemple, inciter les investisseurs à apporter des capitaux supplémentaires) ;
 - Promouvoir la diversité des connaissances et l'esprit d'entreprise ;
 - Créer un climat commercial favorable à l'innovation ;
 - Étudier les trajectoires de croissance future au lieu de s'appuyer sur les recettes passées.
5. Mesures visant à atténuer les disparités découlant des mesures initiales :
 - Fournir des services d'information et de soutien (par exemple, des lignes d'assistance téléphonique) afin de traiter les difficultés auxquelles les entreprises peuvent être confrontées ;
 - Accélérer la fourniture de l'aide financière en s'associant avec les principales institutions financières et les principaux donateurs.

Recommandations aux gouvernements relatives à la mise en place de systèmes d'incitations financières

1. Il est nécessaire d'apporter un soutien accru aux entrepreneurs et aux MPME afin de maintenir les entreprises sur la voie du développement durable, et indispensable de démontrer la validité des solutions disponibles qui pourraient aider à surmonter les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Les gouvernements devraient donner aux MPME des informations claires sur le soutien apporté aux niveaux local et national en ce qui concerne les instruments financiers accessibles aux MPME, les organes gouvernementaux intervenant dans le versement des fonds, le rôle des banques nationales, les droits et obligations fixés par la loi, les services consultatifs à l'intention des MPME, etc.
2. Les gouvernements pourraient avoir recours aux procédures de passation des marchés publics pour fournir un appui ciblé aux MPME. Les fonds qui sont normalement utilisés pour soutenir les entreprises dans leur ensemble pourraient être temporairement redirigés vers les MPME, qui ont dû cesser leurs activités, afin de faciliter et d'accélérer leur redémarrage.
3. Les gouvernements devraient fournir un soutien financier par l'intermédiaire de subventions et de prêts à taux faible ou sans intérêt aux MPME du secteur de l'énergie propre afin de promouvoir une reprise économique verte. Il peut être difficile pour les entreprises d'amorcer la transition

vers l'énergie propre, car elles doivent faire face à d'autres dépenses. Les MPME devraient bénéficier d'une contrepartie couvrant les surcoûts sous forme d'une réduction des taxes sur l'énergie, afin que les bénéfices tirés des produits et services qui permettent d'accroître la durabilité (par exemple, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, etc.) soient taxés à un taux plus faible.

4. Les gouvernements pourraient envisager la création d'une institution financière spécialisée dans les énergies propres, afin de permettre aux MPME de jouer un rôle moteur dans la reprise économique verte. Cet organisme pourrait devenir un guichet unique permettant aux MPME d'obtenir des conseils sur la manière de faire face à la crise et des informations pratiques sur le financement et les autres moyens d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie, comme les meilleures pratiques relatives à l'adaptation des modèles d'entreprise.
5. Les gouvernements pourraient apporter une aide financière d'urgence permettant aux MPME de surmonter leurs problèmes de liquidités par le jeu de subventions et d'autres dispositifs existants. Des mesures telles que le report des échéances fiscales et du remboursement des prêts garantis par l'État, le maintien des investissements publics dans les MPME et l'institution d'un moratoire sur les cotisations sociales pourraient être adoptées.
6. Les gouvernements pourraient mettre en commun leurs ressources pour attirer davantage d'investisseurs privés, afin de générer des fonds supplémentaires pour les MPME touchées par la pandémie.
7. Bien qu'une forte réduction des recettes fiscales soit probable pour les années à venir, les gouvernements peuvent veiller à adapter les systèmes fiscaux de manière à mieux soutenir la croissance en allégeant la fiscalité sur le travail (y compris les cotisations sociales) et sur le capital (y compris l'impôt sur les sociétés). Les systèmes fiscaux pourraient être numérisés et rationalisés, et la double imposition pourrait être supprimée, notamment en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée. Cela permettrait d'améliorer la viabilité économique des investissements et du commerce. La mise en place d'incitations fiscales telles que le crédit d'impôt pour les investissements au capital des entreprises pourrait être envisagée.

RÉFÉRENCES

Aibu, T. (2020, 4 juin). *Denmark: Online session on the digital globalisation of Danish SMEs*. Consulté sur le site de la plateforme européenne de collaboration entre clusters, European Cluster Collaboration Platform : <https://www.clustercollaboration.eu/achievements/denmark-online-session-digital-globalisation-danish-smes>

AmCham. (2020, 9 novembre). *Government measures supporting business, COVID-19, as of November 9*. Consulté sur le site de la Chambre de commerce des États-Unis en République tchèque : <http://www.amcham.cz/news/government-measures-supporting-business>

Azelio. (2020, 1^{er} juin). *Azelio business update - Continued progress and increased capital requirements due to Covid-19*. Consulté sur le site d’Azelio : <https://www.azelio.com/investors/press-releases/2020/azelio-business-update---continued-progress-and-increased-capital-requirements-due-to-covid-19/>

Banque d’Estonie. (2020). Consulté sur le site de l’Eesti Pank : <https://www.eestipank.ee/en>

Banque d’Italie. (2020). Consulté sur le site de la Banque d’Italie : <https://www.bancaditalia.it/homepage/index.html>

Battistini, N., & Stoevsky, G. (2020). Différents scénarios relatifs à l’impact de la pandémie de COVID-19 sur l’activité économique dans la zone euro. *Bulletin économique de la BCE n° 3*. Consulté sur le site de la Banque de France : <https://publications.banque-france.fr/bulletin-economique-de-la-bce-ndeg32020>

Burgess, G. P., Bisch, A., McIver, T., & Chesney, G. (2020, 28 août). *COVID-19 - Review of State-Sponsored Help for European Companies*. Consulté sur le site de Debevoise & Plimpton : <https://www.debevoise.com/insights/publications/2020/03/covid19-so-far-state-sponsored-help-for>

BUSINESSEUROPE. (2020, 30 avril). *BUSINESSEUROPE proposals for a European economic recovery plan*. Disponible sur le site de BUSINESSEUROPE : https://www.businesseurope.eu/sites/buseur/files/media/position_papers/businesseurope_recovery_plan_final_30_04_2020_v2.pdf

Cision. (2020, 16 avril). *Eco Wave Power Enters Concession Agreement with APDL to Enable the Construction of an up to 20MW Wave Energy Power Station in Portugal*. Disponible sur le site de Cision : <https://mb.cision.com/Main/18497/3092835/1232706.pdf>

CORDIS. (2020, 22 avril). *Une nouvelle technologie pour aider à numériser les grandes industries*. Office des publications de l’UE. Consulté sur le site de CORDIS, Résultats de la recherche de l’UE. The green revolution for the Industry 4.0 : <https://cordis.europa.eu/project/id/946845>

CzechInvest. (2020). *Covid Technologies program*. Consulté sur le site de CzechInvest, l’agence tchèque pour le développement des entreprises et des investissements : <https://www.czechinvest.org/en/COVID-INFO/Support-programs-for-businesses/Covid-Technologies-program>

Debevoise & Plimpton. (2020, 28 août). *COVID-19 - Review of State-Sponsored Help for European Companies*. Consulté sur le site de Debevoise & Plimpton : <https://www.debevoise.com/insights/publications/2020/03/covid19-so-far-state-sponsored-help-for>

Deloitte. (2020, 27 mai). *COVID-19 European measures, Version II*. Disponible sur le site de Deloitte : <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/at/Documents/Tax/at-covid-19-ce-measures-27-5-2020.pdf>

Eco Wave Power. (2020). *Communiqués de presse*. Consulté sur le site d’Eco Wave Power : <https://www.ecowavepower.com/investor-relations/prs/>

BEI (a). (2020, 16 juin). *Espagne : le Groupe BEI et Banco Sabadell mobilisent 576 millions d’euros pour appuyer les PME et les ETI*. Consulté sur le site de la Banque européenne d’investissement : <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-151-eib-group-and-banco-sabadell-provide-eur576-million-to-finance-smes-and-mid-caps>

BEI (b). (2020, 10 juin). *La BEI s'associe à DLL pour fournir jusqu'à 400 millions d'euros pour financer les investissements des PME en Espagne et en Italie*. Consulté sur le site de la Banque européenne d'investissement : <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-145-eib-joins-forces-with-dll-to-provide-up-to-eur400-million-to-finance-the-investments-of-smes-in-spain-and-italy>

BEI (c). (2020, 23 avril). *Bosnia and Herzegovina: SMEs to benefit from EUR 10 million loan EIB signed with Raiffeisen Leasing in B&H*. Consulté sur le site de la Banque européenne d'investissement : <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-104-smes-in-bosnia-and-herzegovina-to-benefit-from-eur-10-million-loan-eib-signed-with-raiffeisen-leasing-in-bh3>

BEI (d). (2020, 15 mai). *COVID-19 : la BEI approuve 3,4 milliards d'euros de financements à l'appui d'investissements dans la santé et la résilience des entreprises, l'énergie, les transports et l'éducation*. Consulté sur le site de la Banque européenne d'investissement : <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-113-eib-backs-eur-3-4-billion-covid-19-health-and-business-resilience-energy-transport-and-education-investment>

BEI (e). (2020, 27 mai). *Pologne : premier soutien de la BEI à un projet d'énergie solaire*. Consulté sur le site de la Banque européenne d'investissement : <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-127-first-eib-support-for-solar-energy-project-in-poland>

EREA. (2020). Consulté sur le site d'EREA Transformers : <https://erea.be/fr/blog/des-solutions-globales-sures-en-période-de-covid-19-b102.html>

Union européenne (a). 2020. *What is Horizon 2020?* Consulté sur le site de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/what-horizon-2020>

Union européenne (b). (2020). *Affordable High-Tech for Humanitarian Aid. Details of this prize which aims to develop high-tech solutions for humanitarian aid*. Consulté sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/research/eic/index.cfm?pg=prizes_aid

FUERGY. (2020). Consulté sur le site de FUERGY : <https://fuergy.com/en>

HBOR. (2020). *ESIF Growth and Expansion Loans*. Consulté sur le site de la Banque croate pour la reconstruction et le développement : <https://www.hbor.hr/en/tema/esif-growth-and-expansion-loans/>

ifo Institute. (2020). Consulté sur le site de l'ifo Institute : <https://www.ifo.de/en>

InnoEnergy. (2020). *PowerUp ! Challenge*. Consulté sur le site d'EIT InnoEnergy consacré à PowerUp ! : <https://powerup.innoenergy.com/>

INSEE. (2020). Consulté sur le site de l'Institut national de la statistique et des études économiques : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

Interreg Europe (a). (2020). *Good practice: Funding for improving resource efficiency in SMEs*. Consulté sur le site d'Interreg Europe : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/2040/funding-for-improving-resource-efficiency-in-smes/>

Interreg Europe (b). (2020). *Good practice: Trading Online Voucher Scheme*. Consulté sur le site d'Interreg Europe : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/2146/trading-online-voucher-scheme/>

Interreg Europe (c). (2020). *Good practice: Life M3P Platform - Material Match Making Platform*. Consulté sur le site d'Interreg Europe : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/2296/life-m3p-platform-material-match-making-platform/>

Interreg Europe (d). (2020). *Good practice: Internationalisation of Wielkopolska's SMEs: key project within Regional Operational Programme*. Consulté sur le site d'Interreg Europe : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/1155/internationalisation-of-wielkopolska-s-smes-key-project-within-regional-operational-programme/>

Interreg Europe (e). (2020). *Good practice: Centr@tec Program: Advanced Innovation Services for SME's*. Consulté sur le site d'Interreg Europe : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/1154/centrattec-program-advanced-innovation-services-for-sme-s/>

Interreg Europe (f). (2020). *Good practice: SME INSTRUMENT DONOSTIA INN*. Consulté sur le site d'Interreg Europe : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/1091/sme-instrument-donostia-inn/>

ITC. (2020). *SME Competitiveness Outlook 2020. COVID-19: The Great Lockdown and its Impact on Small Business*. Genève : Centre du commerce international (ITC). Disponible sur le site de l'ITC : <https://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/ITCSMECO2020.pdf>

KPMG (a). (2020, 6 avril). *Government and institution measures in response to COVID-19, Update 12* p. 6-8. Disponible sur le site de KPMG : <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/fr/pdf/covid-19/fr-06042020-DA-int.pdf>

KPMG (b). (2020, 30 septembre). *Croatia. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/croatia-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (c). (2020, 14 mai). *Cyprus. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/cyprus-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (d). (2020, 28 octobre). *Germany. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/germany-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (e). (2020, 14 mai). *Latvia. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/latvia-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (f). (2020, 18 novembre). *Portugal. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/portugal-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (g). (2020, 14 mai). *Slovakia. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/slovakia-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (h). (2020, 29 avril). *Belarus. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/belarus-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (i). (2020, 14 octobre). *Montenegro. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/montenegro-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (j). (2020, 8 juillet). *North Macedonia. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/north-macedonia-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (k). (2020, 24 juin). *Moldova: Tax developments in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/moldova-tax-developments-in-response-to-covid-19.html>

KPMG (l). (2020, 24 juin). *Moldova. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/moldova-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (m). (2020, 8 juillet). *Serbia. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/serbia-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (n). (2020, 4 mai). *Azerbaijan. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/azerbaijan-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (o). (2020, 27 avril). *Georgia: Tax developments in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/georgia-tax-developments-in-response-to-covid-19.html>

KPMG (p). (2020, 11 mai). *Kazakhstan. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/kazakhstan-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (q). (2020, 27 avril). *Kyrgyzstan. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/kyrgyzstan-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (r). (2020, 27 avril). *Kyrgyzstan: Tax developments in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/kyrgyzstan-tax-developments-in-response-to-covid-19.html>

KPMG (s). (2020, 18 novembre). *Russia. Government and institution measures in response to COVID-19*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/russia-government-and-institution-measures-in-response-to-covid.html>

KPMG (t). (2020, 10 avril). *Uzbekistan: Tax relief measures (COVID-19)*. Consulté sur le site de KPMG : <https://home.kpmg/us/en/home/insights/2020/04/tnf-uzbekistan-tax-relief-measures.html>

Krečnavá, A. (2020, 11 juin). *Coworkers vs. Crisis #5*. Consulté sur le site de HubHub : <https://www.hubhub.com/sk/coworkers-vs-crisis-5-eva-almasiova-from-fuergy-4/>

Kuckertz, A., Brändle, L., Gaudig, A., Hinderer, S., Reyes, C. A., Prochotta, A., Steinbrink, K. M., Berger, E. S. (2020). Startups in times of crisis – A rapid response to the COVID-19 pandemic. *Journal of Business Venturing Insights*, 13. doi:<https://doi.org/10.1016/j.jbvi.2020.e00169>

LSIWC. (2020). Consulté sur le site de l'Institut de la chimie du bois de Lettonie : <http://www.kki.lv/en>

Modvion. (2020, 15 juin). *Press release: Modvion Awarded Multimillion-Euro EU Grant for Wooden Wind Turbine*. Disponible sur le site de Modvion : http://www.modvion.com/wp-content/uploads/2020/06/200615_Modvion-Awarded-Multimillion-Euro-EU-Grant-for-Wooden-Wind-Turbine-Towers_EN.pdf

MPO. (2020, 9 mars). *Interest-free funding for entrepreneurs affected by coronavirus infection has been approved by the government*. Consulté sur le site du Ministère tchèque de l'industrie et du commerce : <https://www.mpo.cz/en/guidepost/for-the-media/press-releases/interest-free-funding-for-entrepreneurs-affected-by-coronavirus-infection-has-been-approved-by-the-government--253418/>

MSI Global. (2020, 6 avril). *Malta: Measures to support businesses and individuals during COVID-19*. Consulté sur le site de MSI Global : <https://www.msiglobal.org/newsandknowledge/malta-measures-to-support-business-during-covid-19/>

OBR. (2020). Consulté sur le site de l'Office for Budget Responsibility: <https://obr.uk/>

OCDE (a). (2020, juin). Perspectives économiques de l'OCDE, Note de réflexion 1 : Évaluer l'impact des mesures visant à limiter la propagation du COVID-19 sur l'activité et les dépenses. Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2020 Numéro 1, No 107. Paris. Éditions OCDE. Doi:<https://doi.org/10.1787/e26dfe32-fr>. Consulté sur le site de l'OCDE : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/perspectives-economiques-de-l-ocde/volume-2020/issue-1_e26dfe32-fr

OCDE (b). (2020, juin). Perspectives économiques de l'OCDE, Éditorial : Après le confinement, une reprise sur la ligne de crête. (L. Boone, éd.). Consulté sur le site de l'OCDE : https://read.oecd-ilibrary.org/economics/perspectives-economiques-de-l-ocde/volume-2020/issue-1_e26dfe32-fr#page11

OCDE (c). (2020, 15 juillet). Coronavirus (COVID-19) : SME Policy Responses Disponible sur le site de l'OCDE : https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=119_119680-di6h3qgi4x&title=Covid-19_SME_Policy_Responses

OCDE (d). (2020, 5 mai). *OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19). Corporate sector vulnerabilities during the Covid-19 outbreak: Assessment and policy responses*. Consulté sur le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/corporate-sector-vulnerabilities-during-the-covid-19-outbreak-a6e670ea/>

Groupe du parti des socialistes européens (PSE). (2020, 23 juin). *COVID-19: progressive cities and regions share solidarity projects*. Consulté sur le site du Comité européen des régions : <https://pes.cor.europa.eu/covid-19-progressive-cities-and-regions-share-solidarity-projects>

Petersen, R., Dingenen, S., Altozano, H., Seah, S., Mastromarini, P., Nentwig, A., Siegler, K., Kyrberg, L., Ahogen, M., Sagal, I., Bonass, M., Martor, B. (2020, mars). Consulté sur le site de Bird & Bird : <https://www.twobirds.com/en/news/articles/2020/global/covid-19-a-panoramic-view-of-measures-to-protect-the-clean-energy-sector-around-the-world>

PolyLabs. (2020). *PolyLabs*. Consulté sur le site de PolyLabs : <http://www.polylabs.eu/en/>

SMEUnited. (2020, avril). A view on the COVID impact on and support measures for SMEs. Consulté sur le site de SMEUnited : <https://smeunited.eu/publications/a-view-on-the-covid-impact-on-and-support-measures-for-smes>

SQUIRE PATTON BOGGS. (2020, 2 novembre). *COVID-19 Summary of Government Financial Support. Europe and Middle East. Version 5*. Disponible sur le site de SQUIRE PATTON BOGGS : <https://www.squirepattonboggs.com/-/media/files/insights/publications/2020/04/updated-covid19-summary-of-government-financial-support-across-europe-and-the-middle-east/covid19-summary-of-government-financial-support.pdf>

Swiss Vault. (2020). Consulté sur le site de Swiss Vault : <https://www.swissvault.io/>

White & Case LLP. (2020, 23 avril). *COVID-19: Slovak Government Financial Assistance Measures*. Consulté sur le site de Lexology : <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=5be3b4fa-1857-47f0-ae1d-4d56c3dd9bc2>

Banque mondiale. (2020, 14 avril). *Interactive Map of SME-Support Measures in Response to COVID-19*. Consulté sur le site du Groupe de la Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/data/interactive/2020/04/14/map-of-sme-support-measures-in-response-to-covid-19>

ANNEXE – MESURES PRISES PAR CERTAINS ÉTATS MEMBRES DE LA CEE POUR SOUTENIR LES MPME PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

Europe occidentale et centrale

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Autriche		
L'Autriche a pris différentes mesures financées par les fonds de gestion de la crise liée à la pandémie de COVID-19 (KPMG (a), 2020). L'initiative « Digital Team Austria » regroupait des entreprises du secteur de la numérisation et proposait gratuitement des services numériques aux MPME pendant au moins trois mois (OECD (c), 2020).		
Prêts garantis pour renforcer la trésorerie des MPME de l'industrie et du commerce	Austria Wirtschaftservice	Les MPME ont bénéficié de garanties d'une valeur de 10 millions d'euros à hauteur de 80 % du montant du prêt, ou de 2,5 millions d'euros sur cinq ans. Le montant minimal des frais de dossier s'élève à 0,25 % du montant à financer, et le montant minimal de la commission de garantie à 0,3 % du passif en cours.
Belgique		
La Belgique accorde des garanties d'État pour certains prêts, et les garanties existantes ont été étendues aux entreprises touchées par la crise.		
Extension des garanties pour les MPME de la région flamande	-	Les garanties existantes accordées aux MPME ont été étendues aux entreprises touchées par la crise sanitaire. Elles comprennent la garantie des crédits-relais de douze mois maximum concernant les dettes non bancaires existantes, des prêts participatifs à faible taux d'intérêt pour les jeunes pousses et les entreprises en expansion, une prime unique réduite, des garanties pour les dettes bancaires au titre des facilités de crédit existantes et des crédits d'impôt pour investissement (Deloitte, 2020).
Régime de garantie fédéral (appliqué automatiquement)	-	Garantie de 50 milliards d'euros pour certains prêts d'une durée maximale d'un an (sauf prolongation) accordés entre le 1 ^{er} avril et le 30 septembre 2020 par les institutions financières belges. Les pertes subies sont prises en charge comme suit par l'État fédéral et le secteur financier : les pertes inférieures à 3 % sont supportées par le secteur financier ; les pertes comprises entre 3 et 5 % sont réparties à parts égales entre le secteur financier et l'État fédéral ; les pertes supérieures à 5 % sont prises en charge par l'État fédéral à hauteur de 80 %. Les garanties ne couvrent pas le refinancement, les prélèvements au titre de conventions conclues avant le 1 ^{er} avril 2020, les financements qui ne peuvent pas être contractuellement utilisés pour les activités de l'emprunteur en Belgique et les conventions qui excluent spécifiquement le bénéfice de la garantie (SQUIRE PATTON BOGGS, 2020).
Subventions de soutien à la croissance des MPME	-	Les instruments financiers destinés aux MPME aident les entreprises à trouver de nouveaux marchés, en particulier lorsque les chaînes d'approvisionnement sont perturbées (OECD (c), 2020).

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Croatie		
La Croatie a mis en place un moratoire et des dispositifs de prêts à des taux favorables pour les MPME par l'intermédiaire de différents organismes (KPMG (b), 2020).		
Augmentation du taux de garantie et du nombre de microcrédits accordés aux MPME par les Fonds ESI	Agence croate pour les PME, l'innovation et l'investissement (HAMAG-BICRO)	Augmentation du nombre de microcrédits accordés par les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) pour financer le fonds de roulement des MPME, le taux de garantie maximum passant de 65 % à 80 %. Sont concernés les investissements matériels et immatériels ainsi que le transfert des droits de propriété. Jusqu'à 30 % du montant du prêt peut être affecté au financement du fonds de roulement lié aux différents investissements (HBOR, 2020).
Mise en place de « Prêts COVID-19 » pour financer le fonds de roulement des MPME	Agence croate pour les PME, l'innovation et l'investissement (HAMAG-BICRO)	Octroi de prêts destinés au financement du fonds de roulement, montant maximum de 100 000 euros, taux d'intérêt de 0,25 %. La durée totale de remboursement est de cinq ans maximum ; si cette durée est supérieure à deux ans, le délai de grâce peut aller jusqu'à douze mois. Les prêts sont destinés à financer le fonds de roulement à hauteur de 2 millions d'euros (minimum 187 500 euros) des clients à faible risque. La Banque croate pour la reconstruction et le développement prête 50 % du montant à une banque commerciale à taux zéro, l'autre moitié est prise en charge par les banques commerciales. La durée totale de remboursement va de un à trois ans.
Moratoire sur les remboursements de prêts	Banque croate pour la reconstruction et le développement (HBOR)	Le remboursement des prêts bancaires des MPME est suspendu pendant trois mois. Des prêts de trésorerie et des garanties à l'exportation sont également disponibles.
Instrument de garantie couvrant partiellement le montant du prêt	Agence croate pour les PME, l'innovation et l'investissement (HAMAG-BICRO)	L'instrument de garantie permet de couvrir 50 à 80 % du montant total du prêt, le reste du cautionnement étant pris en charge par une banque commerciale. Le potentiel de crédit initial (Banque croate pour la reconstruction et le développement et banques commerciales) est estimé à 800 millions d'euros.
Réduction des taux d'intérêt pour les prêts à l'investissement	Banque croate pour la reconstruction et le développement (HBOR)	Les taux d'intérêt des prêts à l'investissement représentant 30 % du fonds de roulement ont été ramenés à des valeurs comprises entre 0,1 et 0,5 %, ce qui a permis aux MPME de bénéficier de prêts nettement moins chers.
Chypre		
Chypre accorde des subventions et des prêts aux MPME, ainsi qu'un report du paiement de leurs échéances (KPMG (c), 2020).		
Programme de soutien aux petites entreprises	Gouvernement	Subvention salariale à hauteur de 70 %.
Garantie d'État pour les prêts aux entreprises	Gouvernement	Chypre accorde une garantie d'État de 2 milliards d'euros pour les prêts consentis aux entreprises. Les pertes subies seront couvertes à hauteur de 70 % par le Gouvernement et de 30 % par les banques.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Suspension du remboursement des prêts et des intérêts	-	Le recouvrement de toutes les échéances des prêts, y compris les intérêts, est suspendu à condition que l'emprunteur en fasse la demande par écrit et que les prêts concernés n'aient pas fait l'objet de retards de paiement supérieurs à trente jours au 29 février 2020.
République tchèque		
La République tchèque propose des programmes de prêts et de subventions pour les MPME, y compris des garanties sur les prêts commerciaux. Le Gouvernement accorde une garantie d'État de 600 milliards de couronnes tchèques pour les prêts de banques commerciales consentis aux MPME par l'intermédiaire de la Banque tchéco-morave de garantie et de développement (ČMZRB) (AmCham, 2020). Une aide d'urgence et d'autres mesures de soutien aux exportateurs tchèques ont également été mises en place.		
Programme de prêts COVID	Ministère de l'industrie et du commerce, Banque tchéco-morave de garantie et de développement (ČMZRB)	Le programme accorde aux MPME touchées par la pandémie des prêts concessionnels à taux zéro dont le montant est compris entre 0,5 et 15 millions de couronnes tchèques. Ces prêts d'une durée de deux ans peuvent couvrir jusqu'à 90 % du montant des dépenses éligibles, avec la possibilité de différer les remboursements de douze mois au maximum. Les demandeurs bénéficient de cette aide si l'exécution de leurs contrats a été retardée, suspendue ou annulée en raison des mesures liées à la pandémie. Le prêt peut être utilisé pour l'acquisition de petits actifs matériels ou immatériels, l'acquisition et le financement de stocks, ou pour les dépenses de fonctionnement. Aucuns frais de dossier ou de gestion ne s'appliquent au prêt ou à son remboursement anticipé (MPO, 2020).
Programme en faveur des technologies de lutte contre la pandémie de COVID-19	Ministère de l'industrie et du commerce	Le programme concerne les projets qui se concentrent sur la fourniture de matériel médical ou de produits connexes permettant de lutter contre la pandémie COVID-19. Des subventions sont accordées aux entreprises pour leur permettre d'adopter de nouvelles technologies (par exemple, la vente au détail en ligne) et de poursuivre leurs activités malgré les mesures de restriction. Certains projets peuvent également bénéficier d'une subvention comprise entre 0,25 et 200 millions de couronnes tchèques, qui doit être utilisée pour adapter les technologies, se préparer à la production de matériel médical, mettre en œuvre un logiciel pour produire des fournitures médicales ou adopter d'autres mesures connexes (CzechInvest, 2020).
Concours « Le pays de demain »	Gouvernement	Le concours « Le pays de demain » vise à développer des solutions technologiques pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Le programme est assorti de nombreuses exigences, et les candidats retenus bénéficient de financements pour couvrir les coûts de R-D et de déploiement des technologies.
Danemark		
Le Danemark accorde des garanties sur les prêts consentis aux MPME et a mis en place un système de compensation salariale pour le personnel des start-ups.		

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Garantie de prêt	Gouvernement	Les prêts aux entreprises sont garantis à hauteur de 70 % afin de couvrir les pertes liées à la crise sanitaire. La garantie s'élève à 1 milliard de couronnes danoises, le dispositif est destiné aux MPME ayant subi une perte de revenus de 50 % ou plus.
Système de compensation salariale pour le personnel des start-ups	Gouvernement	Les jeunes pousses ont bénéficié d'une aide couvrant jusqu'à 75 % du montant des salaires (maximum : 23 000 couronnes danoises par mois et par employé).
Renforcement de la trésorerie des MPME	Fonds danois de crédit à l'exportation (EKF)	L'augmentation des garanties permet à environ 250 MPME de poursuivre leurs activités d'exportation.
Estonie		
L'Estonie a pris des mesures pour améliorer la liquidité des marchés et soutenir les MPME de certains secteurs (World Bank, 2020). Le Gouvernement a mis en place des prestations destinées à soutenir les employeurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19 afin de couvrir partiellement les salaires et d'éviter ou de retarder les licenciements.		
Mesures d'apport de liquidités	Gouvernement	Injection de liquidités pour un montant de 73 millions d'euros.
Union européenne		
Mesures de soutien aux MPME	Fonds européen d'investissement (FEI), Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)	Au total, un milliard d'euros a été mis à la disposition du FEI par l'intermédiaire de l'EFSI dans le cadre de la garantie budgétaire de l'UE. Le FEI fournit ensuite des liquidités et des garanties aux banques, mobilisant ainsi 8 milliards d'euros de fonds de roulement.
Mobilisation de fonds	BEI	La BEI a proposé de mobiliser 40 milliards d'euros supplémentaires : 20 milliards d'euros pour financer immédiatement des systèmes de garantie destinés aux banques en s'appuyant sur les programmes existants pour un déploiement immédiat ; 10 milliards d'euros pour financer des lignes de liquidités réservées aux banques afin de renforcer le fonds de roulement des MPME et des ETI ; 10 milliards d'euros pour soutenir des programmes d'achat de titres adossés à des actifs pour permettre aux banques de transférer les risques associés aux portefeuilles de prêts des MPME.
Initiative d'investissement	-	La Commission a proposé de réaffecter les préfinancements des Fonds structurels et d'investissement européens qui n'ont pas été dépensés par les États membres (environ 8 milliards) et de cofinancer 29 milliards d'euros par le budget de l'UE afin de mobiliser 37 milliards d'euros en faveur des États membres ; ces fonds seront utilisés directement par les pays (Burgess, Bisch, McIver, & Chesney, 2020).

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Finlande		
La Finlande et les institutions compétentes ont mis en place un ensemble de mesures ainsi que des subventions, des garanties et des aides pour soutenir les MPME. Les banques commerciales accordent aux MPME des reports de paiement de leurs échéances allant jusqu'à douze mois ou augmentent les limites de crédit au cas par cas, voire les deux.		
Allègement des exigences en matière de solvabilité et de liquidités pour les établissements de crédit	Banque centrale européenne, Autorité finlandaise de surveillance financière (FIN-FSA)	Augmentation de 30 milliards d'euros de la capacité de prêt des établissements de crédit finlandais ; fourniture d'un soutien aux banques s'agissant des provisions pour pertes sur créances et accord de prêts aux entreprises afin d'atténuer les effets préjudiciables de la pandémie de COVID-19.
Garantie des prêts aux MPME à responsabilité limitée en activité depuis plus de trois ans	-	La garantie des prêts aux MPME à responsabilité limitée en activité depuis plus de trois ans est étendue pour inclure les besoins de trésorerie immédiats liés à la pandémie. La garantie couvre 80 % du montant de la facilité de crédit, qui est comprise entre 10 000 et 120 000 euros.
Subventions et prêts pour les MPME et les ETI	Business Finland	Ces aides s'adressent principalement aux secteurs de l'hôtellerie et du voyage. Une subvention de 80 % du total des dépenses liées au projet, plafonnée à 10 000 euros, par rapport à un coût total du projet de 12 500 euros, pour la recherche et la planification de nouvelles activités, le remplacement des chaînes de fourniture de services et la réorganisation de la production et des méthodes de travail. Il est possible de demander une avance de 70 % avant ou pendant le projet, le reste est versé à la fin du projet sur justificatifs des dépenses engagées.
Subventions au développement, services de développement et soutien dans le domaine des transports pour les MPME	Centres pour le développement économique, les transports et l'environnement (ELY)	Les Centres ELY, forts d'une augmentation de budget de 50 millions d'euros de budget, ont permis aux MPME de bénéficier de subventions au développement, de services de développement et d'un soutien dans le domaine des transports. Les aides concernent les entreprises employant entre 1 et 5 personnes (pas de travailleurs indépendants, au moins 1 salarié qui ne possède pas d'entreprise et qui travaille au moins trente heures par semaine) qui sont financièrement touchées par la pandémie de COVID-19. Les subventions peuvent être utilisées pour la recherche et la planification de nouvelles activités. Elles couvrent 80 % des dépenses liées au projet, dont le montant est compris entre 10 000 et 100 000 euros. Une avance de 70 % peut être versée à l'acceptation du projet.
Financement des MPME par prise de participation	Société finlandaise d'investissement TESI	Les entreprises locales qui emploient au maximum 50 personnes, dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 10 millions d'euros, qui étaient rentables avant la crise et dont les perspectives et le marché potentiel sont viables peuvent bénéficier d'un investissement de TESI allant de 1 à 10 millions d'euros.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
<p>France</p> <p>La France offre des systèmes de garantie, des solutions de financement et d'autres services aux MPME touchées par la pandémie. Les associations professionnelles soutiennent les MPME pendant la crise en mettant à leur disposition une boîte à outils sur le télétravail et en leur fournissant des conseils.</p>		
<p>Fonds de garantie « Renforcement de la trésorerie coronavirus »</p>	<p>Bpifrance</p>	<p>Destiné aux MPME (y compris les TPE) et aux ETI. Garantie jusqu'à 90 % des prêts de renforcement de la trésorerie d'une durée comprise entre deux et sept ans (prolongation possible jusqu'à quinze ans pour les prêts avec une sûreté sur un actif immobilier ou en cas de cession-bail de biens immobiliers). Les prêts à long et à moyen terme, les baux mobiliers et immobiliers, les crédits-bails, etc., peuvent être garantis. Plafond de risque de 5 millions d'euros sur une même MPME.</p>
<p>Fonds de garantie « Ligne de crédit confirmée coronavirus »</p>	<p>Bpifrance</p>	<p>Destiné aux MPME et aux ETI. Garantie jusqu'à 90 % des lignes de crédit confirmées sur une durée de douze à dix-huit mois. Le renouvellement des lignes de crédit confirmées (découverts, facilités de caisse, escomptes, cessions de créances, etc.) peut être garanti. Peut être utilisé pour financer le cycle d'exploitation de l'entreprise. La durée de la garantie est égale à la durée de la ligne de crédit confirmée (maximum 5 millions d'euros pour les MPME et 30 millions d'euros pour les ETI).</p>
<p>Financement à moyen terme : prêt de trésorerie</p>	<p>Bpifrance</p>	<p>Destiné aux MPME (y compris les TPE) et aux ETI ayant au moins douze mois d'activité, peut être utilisé pour des besoins ponctuels de trésorerie et une augmentation exceptionnelle du besoin en fonds de roulement. Montant compris entre 50 000 euros et 5 millions d'euros pour les MPME et allant jusqu'à 30 millions d'euros pour les ETI, durée de trois à cinq ans (avec différé de six à douze mois).</p>
<p>Financements moyen terme : prêt Rebond</p>	<p>Bpifrance</p>	<p>Destiné aux MPME (y compris les TPE) et aux ETI (mis en place et cofinancé en partenariat avec les régions), permet de financer les besoins en trésorerie (de 10 000 à 300 000 euros sur sept ans, dont deux ans d'amortissement différé) liés à une difficulté conjoncturelle, une situation de fragilité temporaire ou un besoin en fonds de roulement afin d'assurer le fonctionnement normal de l'entreprise.</p>
<p>Augmentation de l'encours maximal des créances garanties</p>	<p>Bpifrance</p>	<p>Applicable aux sociétés d'affacturage bénéficiant d'accords avec les MPME. L'encours maximal des créances garanties passe de 200 000 à 500 000 euros et permet le déblocage du dépôt de garantie.</p>
<p>Garanties à l'exportation et octroi de préfinancement par Bpifrance Assurance Export</p>	<p>Bpifrance Assurance Export</p>	<p>Pour les MPME, l'assurance à l'exportation couvre jusqu'à 90 % du montant des engagements de garantie émis et déclarés (assurance de garantie à l'exportation) ou du montage de préfinancement (garantie de préfinancement) contre 80 % auparavant, pendant toute la durée de la pandémie. Les entreprises qui demandent une garantie de préfinancement des exportations ont six mois (contre quatre mois auparavant) pour obtenir un crédit auprès de la banque.</p>

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Médiation du crédit	Banque de France, Gouvernement français	La Médiation du crédit est ouverte à toute entreprise de toute taille et de tout secteur qui rencontre des difficultés de financement avec ses partenaires bancaires ou qui subit les conséquences d'une réduction de garanties de la part d'un assureur-crédit.
Reportis de loyers	Fédération française de l'assurance (FFA)	La Fédération française des assurances appelle ses adhérents à accorder aux MPME (y compris les TPE) opérant dans l'un des secteurs dont l'activité est interrompue en vertu du décret du 15 mars 2020 un report de paiement des loyers (y compris les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ; les magasins de vente et les centres commerciaux ; les restaurants et les débits de boissons ; les salles de danse et salles de jeux ; les bibliothèques et les centres de documentation ; les salles d'exposition ; les établissements sportifs couverts ; les musées).
Fonds de solidarité	-	Un Fonds de solidarité de 2 milliards d'euros a été mis en place pour les petites entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros qui ont subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 70 % en mars 2020 par rapport à mars 2019. Elles peuvent également bénéficier d'une aide régionale supplémentaire et d'une aide forfaitaire de 2 000 euros si elles emploient au moins un salarié, sont incapables de payer leurs dettes dans un délai de trente jours et se voient refuser un prêt de trésorerie par leur banque. À partir du 1 ^{er} avril 2020, toutes les entreprises concernées ont pu percevoir une aide de 1 500 euros en effectuant une déclaration sur le site Web de l'administration fiscale ; à partir du 15 avril 2020, les plus touchées ont pu obtenir une aide supplémentaire de 2 000 euros mise en place par les Régions.
Allemagne		
L'Allemagne accorde à ses MPME des prêts assortis de délais de grâce plus longs et ne nécessitant ni garantie ni cautionnement (KPMG (d), 2020).		
Prêts rapides pour les MPME	KfW	Des prêts rapides (rapidement approuvés) peuvent être accordés aux entreprises employant au moins 10 personnes qui étaient rentables en 2017-2019 et dont la situation financière était saine au 31 décembre 2019 (même si elles ne sont actives que depuis le 1 ^{er} janvier 2019). Le montant du prêt peut atteindre 25 % du chiffre d'affaires de 2019 (maximum 500 000 euros pour les entreprises de moins de 50 personnes et 800 000 euros au-delà). La durée du prêt est de six ans et peut atteindre dix ans pour des prêts allant jusqu'à 800 000 euros. Un délai de grâce de deux ans au maximum peut être accordé pour réduire la charge financière à court terme. Le risque est assumé à 100 % par la KfW (garantie du gouvernement fédéral). L'approbation du prêt ne nécessite aucune évaluation du risque par la banque ou la KfW. Aucun cautionnement n'est fourni.
Fonds de stabilisation de l'économie	-	Ce fonds vise à protéger les entreprises considérées comme essentielles pour l'économie allemande dans son ensemble.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Hongrie		
La Hongrie a mis en place un moratoire sur le remboursement des prêts (World Bank, 2020).		
Moratoire sur le remboursement des prêts	Banque nationale de Hongrie	La Banque centrale a imposé un moratoire sur les remboursements des prêts accordés dans le cadre de son programme de financement de la croissance qui proposait des prêts bon marché aux MPME.
Moratoire sur le remboursement des prêts	Gouvernement	Instauration d'un moratoire sur le remboursement des prêts (capital et intérêts) pour les particuliers et les entreprises jusqu'en décembre 2020.
Irlande		
L'Irlande a mis en place des systèmes de garantie destinés aux MPME. Les bureaux locaux de soutien aux entreprises (Local Enterprise Offices) offrent des aides allant de 2 500 à 10 000 euros pour cofinancer les dépenses liées à l'innovation, la productivité et la préparation à la continuité des activités.		
Garantie de crédit	Gouvernement	Prêts aux MPME pouvant atteindre 1 million d'euros sur sept ans.
Garantie de crédit COVID-19	Gouvernement	Prêts aux MPME d'un montant total de 2 milliards d'euros pour des périodes allant de trois mois à six ans, à des taux inférieurs à ceux du marché.
Italie		
Parmi les mesures de soutien aux MPME adoptées par l'Italie, on peut citer la mise en place de garanties publiques et le soutien aux jeunes pousses innovantes et aux MPME, ainsi que la suspension du remboursement des prêts pour les MPME. La SACE, l'agence italienne de crédit à l'exportation, a annoncé une enveloppe de 4 milliards d'euros pour aider les MPME à couvrir leurs besoins de trésorerie et à diversifier leurs marchés d'exportation. Par ailleurs, l'ICE, l'agence italienne de promotion du commerce et de l'investissement, a pris en charge les frais de participation aux foires et événements.		
Suspension du remboursement des prêts pour les MPME	Gouvernement, Association bancaire italienne	Les MPME italiennes touchées par les conséquences de la crise sanitaire ont bénéficié d'une suspension de remboursement jusqu'au 30 septembre 2020 pour les prêts bancaires en cours au 17 mars 2020.
Garanties publiques pour les prêts aux MPME (jusqu'à 499 employés)	Gouvernement, Association bancaire italienne	Le fonds de garantie pour les MPME accorde des garanties gratuites jusqu'au 31 décembre 2020 ; les prêts d'un montant allant jusqu'à 5 millions d'euros d'une durée maximale de soixante-douze mois sont couverts à hauteur de 90 %. Sous certaines conditions, la garantie couvre entièrement les prêts allant jusqu'à 25 000 euros. Le montant d'un prêt garanti ne doit pas dépasser : 25 % du chiffre d'affaires de 2019 ; 200 % des coûts salariaux de 2019 ; les coûts d'investissement prévus pour les douze à dix-huit mois suivants.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Soutien aux jeunes pousses innovantes	Gouvernement, Association bancaire italienne	En 2020, 100 millions d'euros ont été alloués au refinancement des prêts accordés aux start-ups innovantes. Un fonds de 10 millions d'euros a été institué pour verser aux jeunes pousses innovantes des aides non remboursables destinées à l'achat de services fournis par les incubateurs d'entreprises, les accélérateurs, les pôles d'innovation et les investisseurs providentiels. Un fonds, destiné à soutenir le capital-innovation, a été doté de 200 millions d'euros supplémentaires pour 2020 afin de soutenir les investissements dans les start-ups innovantes et les MPME.
Soutien aux MPME	-	Un accord a été conclu entre 14 municipalités de la région du sud-est de Milan pour développer un portail d'information destiné aux MPME des zones touchées par la crise sanitaire (PES Group, 2020).
Initiative « Solidarité numérique »	Ministère de l'innovation technologique et de la transition numérique	Mise en place d'un portail permettant aux MPME d'accéder à des services numériques gratuits proposés par de grandes entreprises du secteur privé concernant les solutions intelligentes de télétravail, les vidéoconférences, l'accès aux données mobiles, l'informatique en nuage, etc.
Lettonie		
La Lettonie a adopté des mesures pour améliorer la liquidité du marché, a accordé des prêts et abaissé les taux d'intérêt (KPMG (e), 2020). Des initiatives de technologie financière ont été élaborées afin de soutenir le financement des MPME dans le contexte de la crise.		
Mesures d'apport de liquidités	Gouvernement	Injection de liquidités pour un montant de 118 millions d'euros.
Prêts, garanties et baisse des taux d'intérêt	ALTUM	L'institution publique de financement du développement ALTUM a mis en place un programme de prêts et de garanties de prêt pour soutenir les entreprises lettones touchées par la pandémie de COVID-19. Les taux d'intérêt sur les prêts aux entreprises du secteur du tourisme seront réduits de 50 % pour les MPME.
Lituanie		
La Lituanie accorde aux MPME des prêts leur permettant de préserver leurs liquidités et de faire face à leurs frais de fonctionnement.		
Prêts de financement des dépenses de fonctionnement	Gouvernement	Les MPME qui ne peuvent pas payer les factures de leurs fournisseurs en raison de la suspension de leurs activités peuvent demander des prêts.
Prêts de financement des liquidités	Gouvernement	Les MPME touchées par la crise sanitaire peuvent demander des prêts pour préserver leurs liquidités, qui sont accordés en un jour.
Malte		
Le Gouvernement maltais a adopté des mesures d'apport de liquidités et accordé un report de paiement des impôts et des cotisations sociales.		

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Mesures d'apport de liquidités	Gouvernement	Injection de liquidités pour un montant de 9 millions d'euros.
Report de paiement	Gouvernement	Les entreprises qui ont connu une baisse importante de leur chiffre d'affaires ont bénéficié d'un report de paiement de la TVA, des acomptes d'impôt sur les sociétés et des cotisations d'assurance nationale sur les salaires dus en mars-avril 2020. Ce dispositif vise à accroître les liquidités de 700 millions d'euros (MSI Global, 2020).
Pologne		
Le Gouvernement polonais accorde des subventions remboursables aux entreprises touchées par la pandémie.		
Subventions remboursables	Gouvernement	Le montant des subventions remboursables peut atteindre 3,5 millions de zlotys polonais par entreprise en fonction du chiffre d'affaires de 2019 et de la diminution de chiffre d'affaires imputable due à la pandémie de COVID-19. Une remise de 75 % peut être accordée au bout de douze mois ; 25 % si l'entreprise poursuit son activité ; 25 % en fonction de la perte d'activité ; 25 % si l'entreprise a maintenu les emplois pendant douze mois. Les sommes restantes peuvent être remboursées sur vingt-quatre mois.
Portugal		
Le Portugal fournit un soutien financier et des conseils à ses MPME.		
Fourniture de conseil aux MPME par une équipe de spécialistes	Gouvernement	L'équipe de spécialistes apporte un soutien aux MPME dans les domaines de la banque et de la finance, du conseil (atténuation des effets de la pandémie), de la communication, des questions juridiques, etc. ; elle veille à informer les MPME sur les mesures de soutien existantes et favorise la reprise économique.
Création d'un marché pour les MPME	Gouvernement	Ce marché associe les besoins des entreprises, des institutions et des municipalités avec les compétences et les offres de l'écosystème entrepreneurial de Lisbonne.
Prêts aux MPME	Gouvernement	Le Gouvernement a annoncé l'octroi de 200 millions d'euros de prêts en soutien aux MPME (KPMG (f), 2020). Cette aide comprend également une ligne de crédit destinée à soutenir la trésorerie (liquidités et salaires) des entreprises touchées par la pandémie, d'un montant initial de 100 millions d'euros.
Prêts aux jeunes pousses	Gouvernement	Prêts d'un montant total de 400 millions d'euros pour soutenir les start-ups. Création d'une ligne de crédit d'un montant initial de 80 millions d'euros destiné à soutenir la trésorerie, y compris des mesures d'apport de liquidités et d'aide au chômage partiel. Les entreprises peuvent bénéficier d'une suspension de six mois du remboursement des prêts (capital et intérêts). L'État accorde une garantie mutuelle à hauteur de 90 %.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Roumanie		
Le Gouvernement roumain a renoncé aux pénalités contractuelles pour la durée de la pandémie et accordé des garanties de crédit.		
Renonciation aux pénalités contractuelles pendant la pandémie	Gouvernement	Les pénalités de retard d'exécution des contrats sont annulées et ne sont pas perçues pendant la durée de la pandémie pour les MPME titulaires d'un certificat qui ont interrompu totalement ou partiellement leur activité.
Garantie de crédit	Gouvernement	Les établissements de crédit ont accordé aux MPME des garanties couvrant jusqu'à 80 % du capital emprunté sous la forme d'un ou plusieurs crédits d'investissement ou de lignes de crédit pour fonds de roulement. L'aide est plafonnée à 10 millions de lei roumains ; un premier sous-plafond de 5 millions de lei s'applique aux lignes de crédit pour fonds de roulement (le montant ne peut pas dépasser la moyenne des dépenses de fonds de roulement des deux derniers exercices) ; un second plafond, de 10 millions de lei, concerne les prêts d'investissement.
Slovaquie		
La Slovaquie a adopté des mesures pour améliorer les liquidités et apporte un soutien financier aux MPME par l'intermédiaire de différents programmes. Les remboursements d'emprunts ont été reportés de neuf mois par les banques.		
Mesures d'apport de liquidités	Gouvernement	Injection de liquidités pour un montant de 527 millions d'euros (KPMG (g), 2020).
Programme de subventions	-	Les entreprises qui ont arrêté ou réduit leurs activités en raison d'une décision des autorités de santé publique bénéficient de subventions s'élevant à 80 % du salaire mensuel moyen (jusqu'à 1 100 euros par employé auquel l'employeur ne peut pas confier de travail).
Aide au maintien de l'emploi versée aux employeurs	Gouvernement	Aide au maintien de l'emploi versée aux employeurs (financée par le Fonds social européen et le budget de l'État), sous réserve que ces emplois perdurent après la période de confinement (White & Case LLP, 2020).
Prêts aux MPME et aux grandes entreprises	Banque slovaque d'import-export (EXIMBANKA), Banque slovaque de garantie et de développement (SZRB)	Des prêts à court terme sans intérêt sont accordés aux entreprises (principalement aux MPME) par l'intermédiaire d'EXIMBANKA et de la SZRB pour leur permettre de surmonter la période de confinement.
Slovénie		
La Slovénie a adopté des mesures pour aider les MPME touchées par la pandémie, notamment l'introduction de garanties de portefeuilles, une aide à l'internationalisation et des initiatives de diversification des marchés.		

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Introduction de garanties de portefeuille	Banque slovène d'exportation et de développement (SID Banka)	Garanties de portefeuille au titre du Fonds de cohésion, pouvant être utilisées par les banques participantes et les caisses d'épargne pour financer les MPME et leurs activités quotidiennes.
Mesures de soutien aux MPME	Ministère du développement économique et de la technologie, Fonds slovène pour les entreprises	Une aide d'un montant initial de 115 millions d'euros a été mise en place pour aider les MPME. Les fonds peuvent être utilisés à des fins diverses, notamment pour des prêts de trésorerie rapides, des garanties de crédits bancaires, de nouveaux investissements, le financement de prêts hypothécaires inversés, etc.
<p>Espagne</p> <p>L'Espagne facilite le paiement des factures de services publics et soutient financièrement ses MPME en mobilisant 2 milliards d'euros dans le cadre d'un programme de garantie de prêt supplémentaire pour les entreprises exportatrices. Des mesures destinées à aider les MPME à passer au numérique ont également été adoptées pour faciliter le télétravail et prévenir les reprises externes (par des entités situées hors de l'UE) dans des secteurs stratégiques.</p>		
Aide au paiement des factures de services publics	Iberdrola (production, distribution et commercialisation d'énergie), Naturgy (distribution et commercialisation de gaz naturel et d'électricité)	Aide destinée à faciliter le paiement des factures d'électricité, de gaz et d'autres services énergétiques de leurs clients, y compris les MPME, en échelonnant le paiement des factures sur une période maximale de douze mois ou en reportant les factures émises au cours du second semestre de 2020 (Petersen, et al., 2020).
Aide financière pour les MPME en Castille-La Manche	Gouvernement régional de Castille-La Manche	À compter d'avril, le Gouvernement régional a coordonné un mécanisme d'aide financière mobilisant 15 millions d'euros destinés à soutenir les opérations de crédit des MPME et des travailleurs indépendants dans la limite de 300 000 euros. Il a également mis au point un plan de relance économique de 220 millions d'euros, qui comprend des mesures telles que la création d'une ligne financière non remboursable de 25 millions d'euros pour les MPME et les travailleurs indépendants afin qu'ils puissent reprendre leurs activités immédiatement à la fin du confinement tout en conservant leurs employés.
Mesures d'apport de liquidités dans le cadre de l'initiative Reactiva València	-	L'initiative Reactiva València regroupe un ensemble de mesures d'apport de liquidités en faveur des MPME destinées à compenser les fermetures ou les pertes et visant à maintenir l'emploi. Le paiement des taxes municipales a été reporté. Un service d'assistance et de coordination a été lancé pour faciliter l'accès aux prestations, ainsi qu'un système de contrôle financier.
<p>Suisse</p> <p>Le Gouvernement suisse a mis en place des prêts et des garanties en faveur de certaines MPME et a prévu une compensation à hauteur de 4,5 millions de francs suisses pour la baisse des activités d'exportation.</p>		

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Prêts aux MPME touchées par la pandémie	Gouvernement	<p>Les MPME suisses peuvent bénéficier de crédits bancaires transitoires garantis par l'État destinés à les aider à surmonter les problèmes de liquidités dus à la pandémie de COVID-19, sous réserve de satisfaire aux critères suivants : création ou enregistrement avant le 1^{er} mars 2020 ; chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 millions de francs suisses ; baisse importante du chiffre d'affaires due à la pandémie de COVID-19 ; elles doivent de plus ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement de créances et ne pas bénéficier des mesures de soutien financier aux secteurs de la culture ou du sport adoptées par la Confédération. Le financement initial s'élève à 40 milliards de francs suisses. Les MPME peuvent demander des prêts à hauteur de 10 % de leur chiffre d'affaires annuel (dans la limite de 2 millions de francs suisses). Les prêts d'un montant maximum de 500 000 francs suisses sont garantis par le Gouvernement et sont sans intérêt ; au-delà de cette somme, les pertes subies seront couvertes à 85 % par le Gouvernement, les 15 % restants étant pris en charge par une banque de premier rang. Le taux d'intérêt annuel est de 0,5 % ; l'emprunteur est soumis à des contrôles de solvabilité, ce qui peut ralentir le processus d'approbation. Les garanties du Gouvernement sont accordées pour une période de cinq ans, qui peut être prolongée de deux ans au maximum ; elles sont assorties de restrictions telles que le non-paiement de dividendes et le non-transfert de fonds à des sociétés mères situées à l'étranger.</p>
<p>Royaume-Uni Le Royaume-Uni a mis en place divers dispositifs de prêts et de prestations de congé maladie pour les employés.</p>		
Indemnités réglementaires de congé maladie	Gouvernement	<p>Les entreprises peuvent demander le remboursement de deux semaines d'indemnités réglementaires de congé maladie versées aux membres du personnel en arrêt de travail pour les raisons liées à la pandémie qui remplissent les conditions. Le programme couvre les salariés à temps plein et à temps partiel en contrat à durée déterminée ou indéterminée, les salariés intérimaires et les salariés sous contrat de travail flexible ou zéro heure. Les employeurs peuvent faire une demande au titre du dispositif de maintien de l'emploi (Coronavirus Job Retention Scheme) et du dispositif de remboursement des indemnités réglementaires de congé maladie (Coronavirus Statutory Sick Pay Rebate Scheme) pour un même employé, à condition que les périodes concernées soient différentes.</p>
Prêts pour arrêt d'activité lié à la pandémie	Banque britannique de développement économique British Business Bank	<p>Ce dispositif, lancé le 23 mars 2020, permet aux MPME dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 45 millions de livres sterling d'emprunter jusqu'à 5 millions de livres sterling avec une garantie de l'État couvrant 80 % du montant du prêt. Le prêt n'est disponible qu'auprès de prêteurs accrédités, le taux d'intérêt est nul la première année.</p>

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Prêts de relance	Banque britannique de développement économique British Business Bank	Les MPME touchées par la pandémie peuvent emprunter jusqu'à 25 % de leur chiffre d'affaires annuel (plafonné à 50 000 livres sterling) auprès de prêteurs agréés. Ces prêts garantis par l'État, d'une durée maximale de six ans, bénéficient également d'un report de remboursement d'un an (Debevoise & Plimpton, 2020).
Soutien bancaire accru pour les MPME	Banque d'Angleterre	Mesures de soutien accru pour les prêts à l'économie réelle et incitations pour les banques qui prêtent davantage aux MPME. Prêts garantis sur quatre ans couvrant au moins 10 % du montant des prêts à l'économie réelle (au taux d'escompte ou à des taux d'intérêt très proches), financement supplémentaire des banques qui prêtent davantage aux MPME.

Europe orientale, Europe du Sud-Est et Turquie

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Albanie		
L'Albanie offre divers avantages fiscaux et un soutien aux entrepreneurs.		
Paiement différé de l'impôt	Gouvernement et autorités fiscales	Les contribuables ne sont pas tenus de payer immédiatement leurs impôts, et les acomptes provisionnels simplifiés des entreprises considérées comme petites du point de vue fiscal ont été reportés au 20 octobre 2020 (pour les 1 ^{er} et 2 ^e trimestres) et au 20 décembre 2020 (pour les 3 ^e et 4 ^e trimestres).
Salaires minimums	Gouvernement et autorités fiscales	Les employés et les entrepreneurs payant l'impôt sur les sociétés ou enregistrés en tant que petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel 2019 était inférieur à 14 millions de leks albanais perçoivent un salaire minimum de 26 000 leks albanais par mois (les personnes cumulant deux emplois ne bénéficient que d'un seul paiement).
Bélarus		
Le Bélarus a adopté des mesures financières pour soutenir les entreprises et a assoupli les recommandations relatives au plafonnement des taux d'intérêt sur les dépôts et les crédits ; une évaluation des risques associés a été entreprise ; il est conseillé aux banques de ne pas augmenter les taux d'intérêt sur les dettes restructurées ; l'exigence concernant le volant de conservation des fonds propres est partiellement levée (KPMG (h), 2020). L'échéance des prêts de refinancement de la Banque centrale accordés aux banques a été prolongée.		
Mesures financières de soutien aux entreprises	-	Assouplissement d'un certain nombre de règles prudentielles : assouplissement des règles de classification des actifs (y compris l'adoption de règles prudentielles plus souples pour les prêts en devises étrangères) ; augmentation du niveau de risque maximum pour un même débiteur ; suspension de l'indexation des fonds propres réglementaires des banques ou d'autres entités financières ; abaissement du ratio de couverture de liquidités ; assouplissement des exigences relatives au risque de crédit pour les emprunteurs d'importance systémique lors du calcul du ratio normatif d'adéquation des fonds propres.
Bosnie-Herzégovine		
Allocation de chômage	Gouvernement	Un budget de 5,5 millions d'euros a été alloué pour financer les allocations de chômage en 2020 (possibilité de 10 millions d'euros supplémentaires pour le maintien de l'emploi et le versement des allocations de chômage).
Monténégro		
Le Monténégro prévoit diverses mesures d'allégement fiscal (KPMG (i), 2020).		

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Mesures d'allègement fiscal	Autorités fiscales	Report du paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale.
Macédoine du Nord		
La Macédoine du Nord fournit un soutien financier au paiement des salaires et propose des prêts à des conditions avantageuses (KPMG (j), 2020).		
Soutien financier au paiement des salaires	Gouvernement	Une aide financière a été accordée aux employeurs du secteur privé pour le paiement des salaires d'avril et mai 2020, à hauteur de 14 500 denars macédoniens par employé.
Prêts sans intérêt	Gouvernement	Un montant total de 5,5 millions d'euros a été accordé sous forme de prêts sans intérêt aux entreprises des secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19. Le montant des prêts dépend de l'effectif : les entreprises qui emploient au maximum 10 personnes peuvent bénéficier d'un prêt de 5 000 euros ; ce montant peut atteindre 15 000 euros entre 10 et 50 salariés, et 30 000 euros entre 51 et 250 salariés.
Prolongation de la durée de remboursement du prêt	-	Les banques peuvent accorder un délai de grâce pour le remboursement du prêt, prolonger la durée de remboursement du prêt ou proposer un taux d'intérêt moins élevé.
République de Moldova		
La République de Moldova a adopté un ensemble de mesures fiscales pour aider les entreprises touchées par la pandémie (KPMG (k), 2020). Le conseil d'administration de la Banque nationale de Moldova a approuvé une décision qui permet aux banques agréées de reporter les échéances de remboursement des prêts accordés aux agents économiques jusqu'au 30 juin 2020, ou d'en modifier les montants. Ces changements ne déclenchent pas une classification automatique de ces prêts dans une catégorie plus sévère que celle dans laquelle ils se trouvaient à la date d'adoption de cette décision. (KPMG (l), 2020).		
Ensemble de mesures fiscales en faveur des entreprises vulnérables	-	Allègements fiscaux pour les secteurs touchés par les restrictions imposées par l'État ; report du paiement des impôts jusqu'à la mi-2020 ; suspension des contrôles fiscaux et autres ; augmentation des dotations budgétaires de l'État allouées au fonds d'urgence budgétaire et à un programme de garantie hypothécaire. Versement à l'employeur d'une subvention égale à 60 % des montants payés au titre de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales obligatoires.
Soutien à l'économie	Banque nationale de Moldova (NBM)	Adoption de mesures visant à soutenir l'économie, à améliorer les liquidités et à renforcer la résilience du système financier : abaissement de 2,25 points du taux de référence appliqué aux principales opérations de politique monétaire à court terme, qui passe à 3,25 % ; réduction de 6,5 points du taux des réserves obligatoires en monnaie locale, pour le ramener à 34 % ; augmentation de 1,0 point du taux de réserves obligatoires en devises librement convertibles, pour le porter à 21 %.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Serbie		
La Serbie a mis en place un ensemble de mesures de soutien aux entreprises et aux employés et a instauré un moratoire de quatre-vingt-dix jours sur le remboursement des prêts (KPMG (m), 2020).		
Moratoire sur le remboursement des prêts	Banque nationale de Serbie (NBS)	Moratoire de quatre-vingt-dix jours sur le remboursement des prêts par les clients des banques commerciales et des sociétés de crédit-bail financier, applicable aux particuliers, aux agriculteurs, aux entrepreneurs et aux entreprises.
Soutien financier	Gouvernement	Adoption d'un décret puis d'orientations sur le soutien financier dont peuvent bénéficier les employés et les entreprises, qui inclut une aide directe sous forme de financement des salaires pour une durée maximale de trois mois.
Programme de soutien du Gouvernement	-	Les mesures comprennent : un soutien aux grandes entreprises ; le versement de 50 % du salaire minimum à tous les employés arrivés au terme de leur contrat ; et la prise en charge des salaires pendant trois mois pour les MPME.
Turquie		
La Turquie accorde des prêts destinés au financement du fonds de roulement, un report du remboursement des prêts et des liquidités supplémentaires pour certaines entreprises.		
Report du remboursement des prêts	Organisation pour le développement des PME de Turquie (KOSGEB)	Les échéances dues en avril, mai et juin ont été reportées de trois mois pour 136 000 MPME qui ont bénéficié de prêts par l'intermédiaire du programme de soutien de la KOSGEB. Le report ne donne lieu à aucuns frais pour les MPME, et la KOSGEB couvre les coûts de financement qui en découlent (713 milliards de livres turques, soit environ 105 milliards de dollars américains).
Financement du fonds de roulement	Organisation pour le développement des PME de Turquie (KOSGEB)	Toutes les entreprises peuvent bénéficier de prêts de fonds de roulement d'un montant maximum de 25 000 livres turques, à condition de ne pas licencier. L'échéance est de trente-six mois, le délai de grâce de six mois, le taux d'intérêt est bonifié à 7,5 %.
Carte de crédit pour l'artisanat et le commerce	Organisation pour le développement des PME de Turquie (KOSGEB)	Accessible à tous les artisans et petits commerçants (montant limité à 25 000 livres turques).
Liquidités supplémentaires pour les entreprises (sous conditions)	-	Les entreprises qui paient les salaires de leur personnel par l'intermédiaire de banques publiques peuvent bénéficier de liquidités supplémentaires (jusqu'à trois mois de dépenses de personnel) à condition de ne pas licencier.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
<p>Ukraine</p> <p>L'Ukraine a adopté des mesures telles que la suspension du remboursement des prêts et apporte un soutien aux MPME et aux entrepreneurs. Le Gouvernement a reporté le paiement de l'impôt sur les biens immobiliers et les terrains commerciaux, déclaré que le confinement résultant de la pandémie de COVID-19 constituait un cas de force majeure en matière contractuelle et suspendu les contrôles fiscaux des entreprises. Les règles d'enregistrement des transactions ont été assouplies pour certaines catégories d'entrepreneurs. Les entrepreneurs ont également été exemptés du paiement des cotisations de sécurité sociale. La banque publique PrivatBank a suspendu le remboursement des prêts pour les MPME jusqu'à la fin mai 2020.</p>		

Fédération de Russie, Asie centrale et Caucase

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Arménie		
L'Arménie a adopté des mesures de soutien financier aux MPME, qui comprennent des prêts, des remboursements partiels et des subventions. Le Gouvernement a annoncé le versement d'une subvention forfaitaire aux entreprises (50 employés maximum) destinée à leur permettre de maintenir les salaires et les emplois au même niveau qu'avant la pandémie de COVID-19.		
Programme de soutien aux MPME les plus touchées par la pandémie	Centre de soutien aux investisseurs, banques et établissements de crédit agréés	Les MPME les plus touchées peuvent bénéficier de prêts du Centre de soutien aux investisseurs, par l'intermédiaire des banques et des établissements de crédit agréés.
Assouplissement des conditions des prêts bancaires	Banque centrale d'Arménie (CBA)	Directives demandant à ce que les conditions de prêt soient assouplies au cas par cas pour les entreprises du secteur du tourisme et des services touchées par la pandémie de COVID-19.
Remboursement partiel des prêts pour couvrir les salaires	Ministère du travail et des affaires sociales	Un montant total de 50 millions de dollars américains a été alloué aux entreprises sous forme de remboursement partiel de prêts pour couvrir les salaires de leurs employés. Proposition de modification du Code du travail pour que les salariés puissent percevoir de la part de leur employeur une compensation égale au taux horaire minimum (409 drams arméniens) correspondant au salaire minimum (68 000 drams arméniens).
Aide ponctuelle aux entrepreneurs	Gouvernement	Versement d'une aide correspondant à 10 % du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2019 ; ce montant ne peut pas être inférieur au salaire minimum (68 000 drams arméniens), et est plafonné à 136 000 drams arméniens.
Aide ponctuelle aux MPME tenues d'utiliser des caisses enregistreuseuses	-	Versement d'une aide correspondant à 10 % du chiffre d'affaires (biens, services et travaux) du 1 ^{er} trimestre 2020. Ce montant est plafonné à deux fois le salaire minimum pour les MPME tenues d'utiliser des caisses enregistreuseuses. Il est égal au salaire minimum pour celles qui ne sont pas soumises à cette obligation.
Azerbaïdjan		
L'Azerbaïdjan a mobilisé des fonds pour combattre les effets néfastes de la pandémie et apporte un soutien sous la forme de prêts et de garanties (KPMG (n), 2020). Le Gouvernement a prolongé jusqu'au 4 décembre 2020 la garantie globalisée des dépôts, qui couvre tous les dépôts en devises étrangères dans la limite d'un taux d'intérêt maximal de 10,5 %. La Banque centrale d'Azerbaïdjan a maintenu le taux de refinancement à 7,25 %, mais a relevé le plancher du corridor de taux d'intérêt (dans le cadre d'un système de plancher de facto) à 6,75 %.		

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Mesures d'atténuation des effets néfastes de la pandémie de COVID-19	Gouvernement	Une enveloppe de 2,5 milliards de manats azerbaïdjanais a été allouée sur le budget de l'État au Conseil des ministres pour financer des mesures visant à réduire les impacts négatifs de la pandémie de COVID-19 ainsi que pour atténuer les fluctuations des marchés mondiaux de l'énergie et des valeurs mobilières qui en découlent sur l'économie, la stabilité macroéconomique, l'emploi et les entreprises en Azerbaïdjan.
Prêts garantis par l'État pour soutenir l'économie et les entreprises	Gouvernement	Les MPME des zones touchées par la crise peuvent bénéficier d'un programme de garantie de prêt s'élevant à 0,5 milliard de manats azerbaïdjanais. Le programme comprend une garantie de l'État de 500 millions de manats azerbaïdjanais couvrant 60 % du montant des nouveaux prêts, et la prise en charge de 50 % des intérêts des prêts garantis par le budget de l'État. Par ailleurs, 50 millions de manats azerbaïdjanais ont été alloués au Fonds de développement de l'entrepreneuriat en avril et mai 2020. Le programme concerne également les prêts en cours souscrits par les entrepreneurs des secteurs touchés par la crise sanitaire. Le Gouvernement a prévu de financer 10 % des frais d'intérêt de ces prêts pendant un an.
Géorgie		
La Géorgie soutient les secteurs les plus touchés par la pandémie en remboursant la TVA, en reportant le paiement des impôts et en accordant des subventions. Les salariés du secteur informel ou les travailleurs indépendants peuvent percevoir une aide ponctuelle de 300 laris géorgiens à condition de justifier d'une perte de revenus.		
Report du paiement des impôts fonciers et des impôts sur le revenu des personnes physiques	Gouvernement	Le paiement des impôts fonciers et des impôts sur le revenu des personnes physiques pour les entreprises du secteur du tourisme et d'autres entités touchées par la pandémie de COVID-19 a été reporté au 1 ^{er} novembre 2020. Pour en bénéficier, les contribuables doivent en faire la demande à l'administration fiscale. Aucun intérêt de retard ne sera perçu sur les charges fiscales ainsi reportées (KPMG (o), 2020).
Cofinancement des intérêts des prêts bancaires pour les hôtels de 4 à 50 chambres	Gouvernement	Les hôtels de 4 à 50 chambres (il en existe plus de 2 000) peuvent bénéficier d'un cofinancement des intérêts de leurs prêts bancaires (80 % pour les prêts en monnaie nationale, et 70 % pour ceux en devises) pendant six mois. Conditions à remplir : le montant du prêt ne doit pas dépasser 1 million de laris géorgiens (environ 300 000 dollars américains ou 250 000 euros), et le prêt doit avoir été souscrit avant le 1 ^{er} mars 2020.
Doublement des remboursements de TVA	Gouvernement	Pour promouvoir l'activité économique du secteur privé et faciliter la gestion des liquidités, le Gouvernement a doublé le montant des remboursements de TVA, qui passent de 600 millions à 1 200 millions de laris géorgiens.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Subvention publique au maintien de l'emploi	Gouvernement	Les employeurs perçoivent des subventions publiques pour chaque emploi maintenu pendant six mois : 1) les salaires ne dépassant pas 750 laris géorgiens sont entièrement exonérés de l'impôt sur le revenu ; (2) les salaires ne dépassant pas 1 500 laris géorgiens ne sont imposés qu'à partir de 750 laris géorgiens.
Programme de garantie de prêt	-	Une enveloppe de 2 milliards de laris géorgiens a été mobilisée pour garantir les nouveaux prêts (90 %) et les restructurations de prêts (30 %). Certaines modifications ont également été apportées aux conditions de cofinancement : 1) la période de cofinancement des prêts/crédits-bails a été portée de vingt-quatre à trente-six mois ; 2) le mécanisme de cofinancement des intérêts a été modifié ; 3) le montant minimum des prêts/crédits-bails a été abaissé ; 4) le financement des actifs en circulation a augmenté ; 5) la gamme des activités pouvant bénéficier d'un financement a été élargie.
Kazakhstan		
Le Kazakhstan accorde des garanties de prêt et une exonération d'impôts aux MPME et a renforcé le soutien au financement de ces entreprises. Un montant total de 600 milliards de tenges kazakhs a été accordé sous forme de prêts à conditions préférentielles aux MPME touchées par la pandémie de COVID-19 ; leur échéance est d'un an, et le taux d'intérêt de 8 %. Dans le cadre du plan de sauvetage, les MPME peuvent demander des prêts à faible taux d'intérêt, plafonnés à 3 milliards de tenges kazakhs. Elles ont pu reporter le paiement de tous les impôts et autres contributions jusqu'au 1 ^{er} juin 2020 (KPMG (p), 2020).		
Octroi de prêts garantis par l'État	-	Les MPME peuvent bénéficier de prêts pouvant atteindre 1 milliard de tenges kazakhs, garantis par l'État à hauteur de 50 % ; les petites entreprises peuvent emprunter jusqu'à 360 millions de tenges kazakhs avec une garantie de l'État couvrant au maximum 85 % du montant du prêt.
Soutien accru au financement des MPME	Ministère de l'économie nationale	Le programme permet aux entreprises de bénéficier d'un financement pouvant atteindre 30 à 50 % du montant d'un projet d'investissement. Le ministère a encore accru son soutien aux MPME en faisant passer le financement maximum de 2,5 à 7 milliards de tenges kazakhs.
Prêts concessionnels aux MPME	Banque nationale, Agence pour la régulation et le développement des marchés financiers	Des prêts concessionnels ont été mis en place pour financer le fonds de roulement des MPME. Les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de ces prêts et du programme « Économie des biens communs », ont alloué un total de 1 000 milliards de tenges kazakhs aux entrepreneurs locaux.
Exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu	-	Les MPME ont été exonérées de cotisations sociales (contribution et assurance sociale) et d'impôt sur le revenu des personnes physiques pendant 6 mois (avril à septembre 2020). Les secteurs concernés sont le tourisme, les transports, l'informatique, le conseil, l'enseignement privé, les soins de santé privés, ainsi que d'autres secteurs touchés par la crise sanitaire.
Kirghizistan		
Le Kirghizistan a adopté des mesures pour soutenir les entreprises, et reçu des fonds de la banque KfW (KPMG (q), 2020).		

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Paiement différé de l'impôt	Gouvernement	Reports du paiement de l'impôt dans le cadre du plan de lutte contre la crise mis en place par le Gouvernement en vue de soutenir les secteurs économiques et les entreprises touchés par la pandémie.
Soutien de la Banque allemande de développement KfW	-	La banque a mobilisé 30 millions de dollars pour assurer la sécurité alimentaire du pays et soutenir le développement des MPME.
Mesures fiscales de soutien aux entreprises	Gouvernement	Dès l'instauration de l'état d'urgence (25 mars 2020), les mesures suivantes ont été mises en place : report du paiement des impôts et des cotisations sociales ; moratoire sur les inspections des autorités de tutelle (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2022) ; limitation des contrôles fiscaux sur le terrain (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2021, avec certaines exceptions) ; report du paiement des loyers pendant trois mois (à compter du 1 ^{er} avril 2020) ; interdiction temporaire des procédures de faillite (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2021) (KPMG (r), 2020).
Fédération de Russie		
La Fédération de Russie a pris une série de mesures pour aider les MPME, comme l'octroi de prêts à des taux préférentiels ; la restructuration des dettes existantes ; le report du paiement des impôts et des cotisations de sécurité sociale ; et le report des échéances de remboursement des prêts pendant six mois maximum pour les entreprises les plus touchées (KPMG (s), 2020).		
Moratoire sur les primes d'assurance	-	Moratoire de trois mois sur le paiement aux administrations nationales ou municipales des primes d'assurance obligatoires et des sommes dues au titre de contrats de location de biens (à partir du 1 ^{er} mars 2020).
Prêts à taux préférentiels pour aider les entreprises à poursuivre leurs activités	-	Les entreprises des secteurs touchés par la crise sanitaire peuvent bénéficier de prêts à taux zéro sur six mois pour payer les salaires ; les entreprises des secteurs touchés par la crise sanitaire (ou qui ont besoin d'un soutien) ont accès à des prêts à 2 % d'intérêt pour financer la reprise de leurs activités ; les entreprises d'importance systémique (liste arrêtée par le Gouvernement) peuvent bénéficier de prêts à 5 % d'intérêt ; toutes les MPME ont accès à des prêts à 8,5 %.

Mesures prises	Organisme responsable	Avantages
Mesures en faveur des MPME particulièrement touchées par la pandémie	-	Report de six mois du paiement de l'impôt sur le revenu pour 2019 ; report du paiement des impôts (hors TVA et impôts payés en tant que représentant fiscal) dus au premier trimestre 2020 (6 mois) et au deuxième trimestre 2020 (4 mois) ; report du paiement des cotisations d'assurance sociale dues pour la période de mars à mai 2020 (6 mois), et pour la période juin-juillet (4 mois) ; report du paiement des acomptes provisionnels de la taxe sur les transports, de la taxe foncière et de l'impôt foncier dus au premier trimestre 2020 (au plus tard le 30 octobre 2020) et au deuxième trimestre 2020 (au plus tard le 30 décembre 2020). Les subventions reçues par les MPME sont exclues de l'assiette fiscale (impôt sur les bénéfices). Il est interdit de déduire la TVA sur les biens (travaux, services) et les actifs fixes acquis grâce à des subventions.
Mesures de soutien régionales	Gouvernements régionaux	Les régions peuvent mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées au contexte local. À Moscou, par exemple, les mesures clefs sont les suivantes : octroi de prêts à 8 % d'intérêt aux jeunes MPME (moins de 3 ans) des secteurs prioritaires ; octroi de subventions aux MPME exportatrices et franchisées ; prise en charge partielle des dépenses des MPME pour l'achat de nouveaux équipements (hôtels et résidents du pôle d'innovation de Moscou) ; prise en charge partielle (maximum 700 000 roubles au 31 décembre 2020) des dépenses des MPME pour la promotion en ligne de leurs produits et services.
Ouzbékistan		
L'Ouzbékistan a instauré des allègements fiscaux pour les MPME et un moratoire sur les dépôts de bilan (ouverture de la procédure ou déclaration de faillite) des entreprises confrontées à des difficultés financières. Les contrôles fiscaux annuels de certains contribuables ont été reportés (KPMG (t), 2020).		
Allègements fiscaux pour les MPME	-	Les allègements fiscaux concernent généralement les MPME et les entrepreneurs individuels. Les fonds reçus par ces entités sous la forme d'une aide financière sans intérêt ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Lignes directrices et bonnes pratiques relatives à la fourniture par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable pendant la phase de relèvement qui suivra la pandémie de COVID-19

Le rôle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans la fourniture de produits efficaces sur le plan énergétique et de matériel à énergie renouvelable peut devenir déterminant dans la phase de relèvement qui suivra la pandémie de COVID-19, dès lors que les mesures d'incitation nécessaires sont mises en place. Cela peut être l'un des moyens de relancer l'activité de ces entreprises ou même d'en créer de nouvelles à un moment de fragilité du marché de l'emploi.

La présente étude comprend les éléments ci-après : une analyse de la conjoncture à laquelle les microentreprises et les petites et moyennes entreprises doivent faire face en raison de la crise sanitaire ; des bonnes pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui indiquent comment les entreprises peuvent réagir ; des mesures qu'elles peuvent prendre pour fournir des produits efficaces sur le plan énergétique et du matériel à énergie renouvelable, par lesquelles elles peuvent aider à rétablir la confiance économique ; et des recommandations sur la création des conditions voulues pour favoriser une reprise économique qui aille dans le sens des objectifs de développement durable.

Information Service
United Nations Economic Commission for Europe

Palais des Nations
CH - 1211 Geneva 10, Switzerland
Telephone: +41(0)22 917 12 34
E-mail: unece_info@un.org
Website: <http://www.unece.org>